

**IDENTIFICATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES
MAJEURES EN EAU SOUTERRAINE POUR L'AEP**

Lot n° 4

**Etude des alluvions du Gapeau, et des
alluvions et formations du Muschelkalk
de la plaine de l'Eygoutier**

RAPPORT DE PHASE 3

**Proposition d'actions de préservation des
zones stratégiques pour l'AEP actuelle et
future**

Juillet 2014

Sommaire

II.	OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA PHASE 3	5
III.	RAPPEL DES ZONES STRATEGIQUES IDENTIFIEES ET COMMUNES CONCERNEES.....	6
IV.	RAPPEL DES SOURCES DE POLLUTION PRESENTES SUR LES ZONES STRATEGIQUES	11
IV.1.	Occupation des sols	11
IV.1.1.	Zones d'intérêt actuel.....	11
IV.1.2.	Zones d'intérêt futur	12
IV.1.3.	Zones de protection des Aires d'Alimentation des Captages (ZPAAC)	12
IV.2.	Zones agricoles.....	13
V.	COMPARAISON DES PERIMETRES ET MESURES DE PROTECTION EXISTANTS AVEC LES ZIA	16
V.1.	Etat d'avancement des procédures réglementaires de protection des captages.....	16
V.2.	ZIA Les Sénès / Alluvions du Gapeau / commune de Solliès-Pont ..	17
V.3.	ZIA Golf Hôtel / Alluvions du Gapeau / commune de Hyères (intégrant les ZIF A et B et la ZIA Père Eternel).....	19
V.4.	ZIA Père Eternel / Alluvions du Gapeau / commune de Hyères	22
V.5.	ZIA Captage de la Foux / Muschelkalk de l'Eygoutier / commune du Pradet	23
V.6.	ZIA Captage de Foncqueballe / Muschelkalk de l'Eygoutier /communes de La Garde & Carqueiranne (Inclus la ZIF C)	24
VI.	OUTILS EXISTANTS POUVANT CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES ZONES STRATEGIQUES.....	25
VI.1.	Réglementation en vigueur pouvant contribuer à la préservation des ressources captées pour l'AEP.....	25
VI.1.1.	Zone de Répartition des Eaux	25
VI.1.2.	Procédure relative aux captages prioritaires	25
VI.1.3.	Zones vulnérables aux pollutions par les nitrates (Directive nitrates).....	26
VI.1.4.	Zones sensibles à l'eutrophisation.....	31
VI.1.5.	Les zones non traitées (ZNT)	31
VI.1.6.	La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national	31
VI.2.	Procédures de gestion intégrée des ressources en eau.....	32
VI.2.1.	SAGE Gapeau	32
VI.2.2.	Contrats de milieu.....	32
VI.1.	Autres dispositifs pouvant contribuer à la préservation des zones stratégiques	37
VI.1.1.	Natura 2000	37
VI.1.2.	Charte du Parc National de Port-Cros.....	38
VI.1.3.	Outils d'encadrement des pratiques (agricoles ou non agricoles)	38
VI.2.	Outils d'aménagement du territoire	39
VI.1.	Synthèse des principaux dispositifs existants ou prévus et de leur effet prévisible	41

VII. PROPOSITION D' ACTIONS COMPLEMENTAIRES.....	43
VIII. CONCLUSION	49
<hr/>	
ANNEXES	51
<hr/>	

I. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA PHASE 3

L'objectif de cette dernière phase est de définir la stratégie à déployer dans le but de protéger durablement les zones stratégiques, en se basant sur le diagnostic de chaque zone réalisé précédemment (pressions actuelles et futures et impacts avérés ou prévisibles, niveau actuel de protection), et sur les outils de protection disponibles.

Ces outils ont déjà été listés dans diverses études réalisées dans le cadre de démarches d'identification des ressources majeures (nappe alluviale du Rhône - Agence de l'eau, 2010, nappe alluviale du Val de Saône - EPTB Saône-Doubs, 2010, etc.).

Il ne s'agit donc pas ici de présenter à nouveau le panel des dispositifs disponibles, mais de s'appuyer sur ces inventaires pour sélectionner les outils et mesures les plus appropriés à la protection des ressources stratégiques, en tenant compte des spécificités des territoires et des aquifères concernés.

Après un rappel rapide des zones stratégiques et de l'occupation des sols (présentés de façon détaillée en phase 2), le rapport de phase 3 propose :

- Une comparaison de l'aire d'alimentation et de sa zone de protection avec les périmètres de protection, pour les 5 captages concernés par les zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future.
- Une présentation des principales réglementations en vigueur et des autres dispositifs existants sur les zones stratégiques, susceptibles de contribuer à la protection des ressources captées.
- Des propositions de mesures complémentaires, présentées pour chaque zone stratégique sous forme de tableau.

II. RAPPEL DES ZONES STRATEGIQUES IDENTIFIEES ET COMMUNES CONCERNEES

Les phases 1 et 2 de l'étude ont permis de définir **8 zones stratégiques** :

- **5 zones stratégiques d'intérêt actuel (ZIA) correspondant aux aires d'alimentation des captages structurants** :

Zones d'Intérêt Actuel	Commune de localisation du captage	Surface de la ZIA	Communes concernées par la ZIA	Part de la ZIA occupée par la commune
AAC du Captage du Golf Hôtel	Hyères	48,2 km ²	Hyères	91%
			La Crau	7%
			La Londe-les-Maures	2%
AAC du Captage du Père Eternel	Hyères	8,3 km ²	Hyères	100%
AAC du Puits des Sénès	Solliès-Pont	33,1 km ²	Belgentier	36%
			Solliès-Toucas	35%
			Cuers	12%
			Méounes	10%
			Solliès-Pont	7%
AAC du Puits Foncqueballe	La Garde	5,6 km ²	Carqueiranne	87%
			La Garde	8%
			La Crau	5%
AAC du Puits de la Foux	Le Pradet	3,6 km ²	Le Pradet	76%
			Carqueiranne	21%
			La Garde	3%

En gras : captages prioritaires

Au sein de ces Aires d'Alimentation de Captages, des zones plus vulnérables ont pu être déterminées au cours de la phase 2 : il s'agit des Zones de Protection des Aires d'Alimentation des Captages.

ZPAAC	Commune de localisation du captage	Surface de la ZPAAC	Communes concernées par la ZPAAC	Part de la ZIA occupée par la commune
ZPAAC des Captages du Golf Hôtel et du Père Eternel	Hyères	7 km ²	Hyères	85%
			La Crau	15%
ZPAAC du Puits des Sénès	Solliès-Pont	2,8 km ²	Solliès-Toucas	35%
			Solliès-Pont	31%
			Belgentier	26%
			Méounes	8%
ZPAAC du Puits Foncqueballe	La Garde	8,5 km ²	La Garde	51%
			Carqueiranne	49%
ZPAAC du Puits de la Foux	Le Pradet	1,5 km ²	Le Pradet	72%
			Carqueiranne	22%
			La Garde	6%

- 3 zones d'intérêt futur (ZIF), quasi intégralement comprises dans les ZIA précédentes :

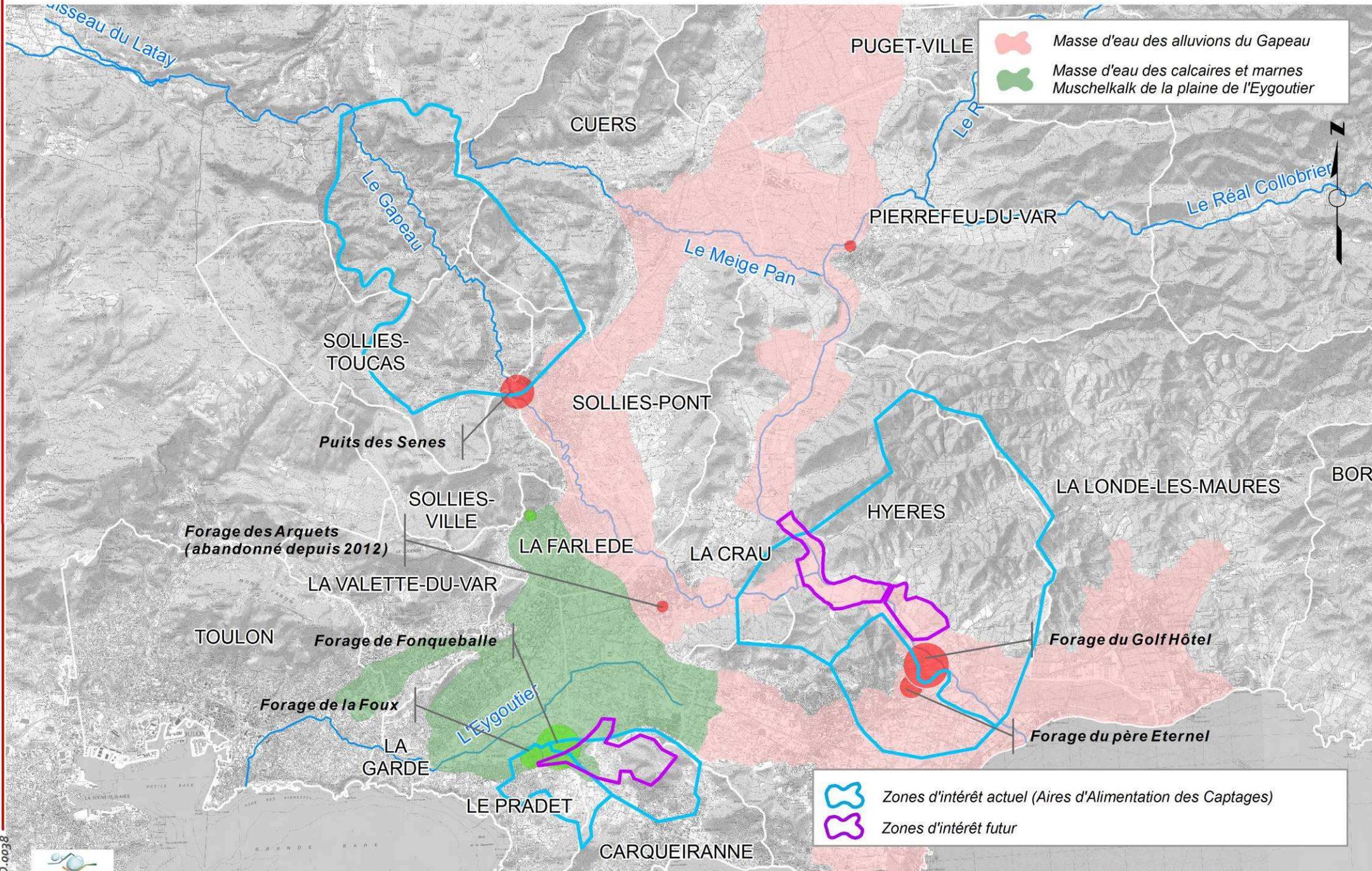
Zones d'intérêt Futur	Localisation	Surface de la ZIF	Communes concernées par la ZIF	Part de la ZIF occupée par la commune
A - Plan du Pont	de l'amont de la confluence Gapeau/Réal Martin jusqu'à barrage Sainte Eulalie, rive droite du Gapeau	2,1 km ²	Hyères	86%
			La Crau	14%
B - Bravette - Oratoire	du barrage Sainte Eulalie jusqu'à l'Oratoire, rive gauche du Gapeau	1,3 km ²	Hyères	100%
C - Astouret - Paradis	secteur amont de l'aire d'alimentation du captage AEP de Foncqueballe	2,8 km ²	Carqueiranne	76%
			La Garde	12%
			La Crau	7%
			Le Pradet	4%

Au final, les communes suivantes sont concernées par une ou plusieurs zones stratégiques :

Commune	Zone stratégique	Surface communale dans la zone stratégique (en km ²)	Part de la surface communale dans la zone stratégique
BELGENTIER	ZIA Sénès	11.99	89%
	ZPAAC Puits des Sénès	0.71	5%
CARQUEIRANNE	ZIA Captages de Foncqueballe	4.85	33%
	ZIF C	2.10	14%
	ZIA Captages de la Foux	0.75	5%
	ZPAAC Captages de Foncqueballe	0.41	3%
	ZPAAC Captages de la Foux	0.32	2%
CUERS	ZIA Sénès	4.05	8%
HYERES	ZIA Golf Hôtel	43.59	42%
	ZIA Père Eternel	8.25	8%
	ZPAAC Captages du Golf Hôtel	5.86	6%
	ZIF A	1.76	2%
	ZIF B	1.32	1%
LA CRAU	ZIA Golf Hôtel	3.54	9%
	ZPAAC Captages du Golf Hôtel	1.07	3%
	ZIF A	0.29	1%
	ZIA Captages de Foncqueballe	0.27	1%
	ZIF C	0.20	1%
LA GARDE	ZIA Captages de Foncqueballe	0.44	3%
	ZPAAC Captages de Foncqueballe	0.43	3%
	ZIF C	0.33	2%
	ZIA Captages de la Foux	0.10	1%
	ZPAAC Captages de la Foux	0.10	1%
LA LONDE-LES-MAURES	ZIA Golf Hôtel	0.88	1%
LE PRADET	ZIA Captages de la Foux	2.69	26%
	ZPAAC Captages de la Foux	1.07	10%
	ZIF C	0.12	1%
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	ZIA Sénès	3.31	8%
	ZPAAC Puits des Sénès	0.21	1%
SOLLIES-PONT	ZIA Sénès	2.14	12%
	ZPAAC Puits des Sénès	0.86	5%
SOLLIES-TOUCAS	ZIA Sénès	11.43	38%
	ZPAAC Puits des Sénès	0.97	3%

3 Zones d'intérêt actuel et futur

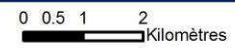
Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable - nappes Gapeau - Eygoutier



Masse d'eau des alluvions du Gapeau
 Masse d'eau des calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier

Zones d'intérêt actuel (Aires d'Alimentation des Captages)
 Zones d'intérêt futur

FL34-D.0038



Sources : Agence de l'eau / BDTopo / Rivages Environnement

Logiciels : ArcGIS 9.3



Date : Septembre 2013

III. RAPPEL DES SOURCES DE POLLUTION PRESENTES SUR LES ZONES STRATEGIQUES

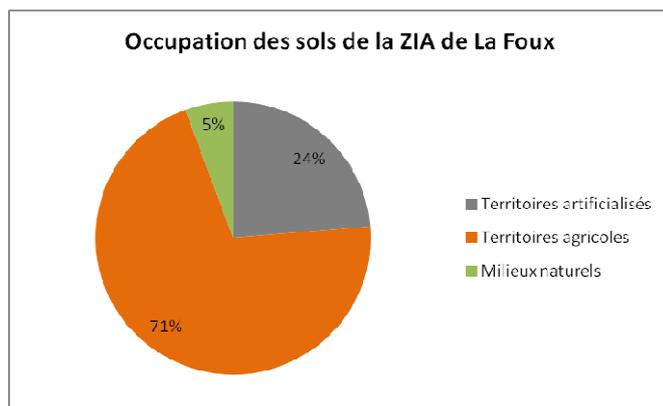
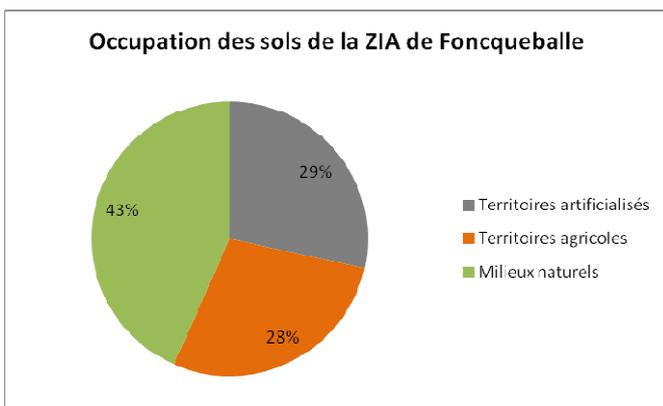
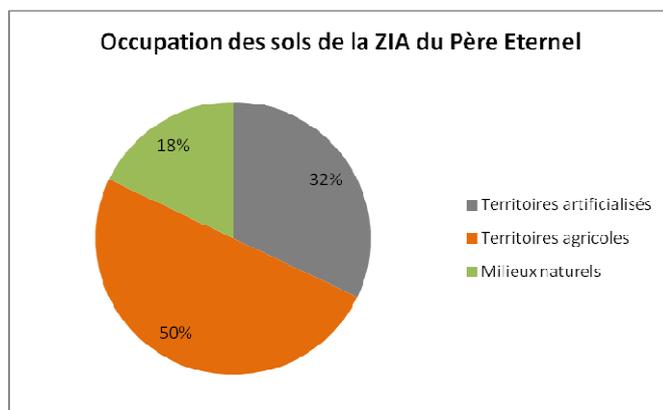
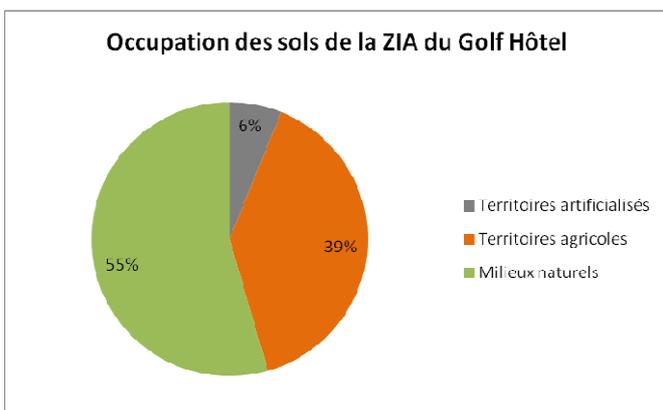
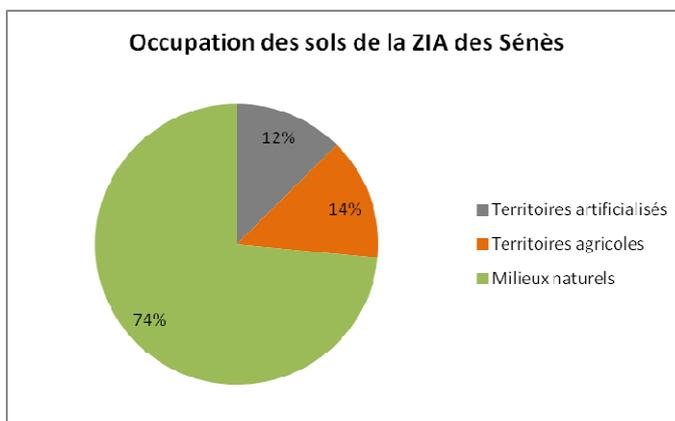
III.1. Occupation des sols

III.1.1. Zones d'intérêt actuel

Les zones d'intérêt actuel, qui correspondent aux Aires d'Alimentation des Captages, ont des surfaces variant entre 355 ha pour la plus petite (celle de La Foux) et 4816 ha pour la plus grande (celle du Golf Hôtel).

L'occupation des sols sur ces zones est variable, la plus naturelle étant la ZIA des Sénès (74% de la surface couverte par des milieux naturels), et la plus urbanisée, celle du Père Eternel.

La répartition de l'occupation des sols de chaque zone est représentée par les graphes ci-dessous (source des données : Corine Landcover 2006).

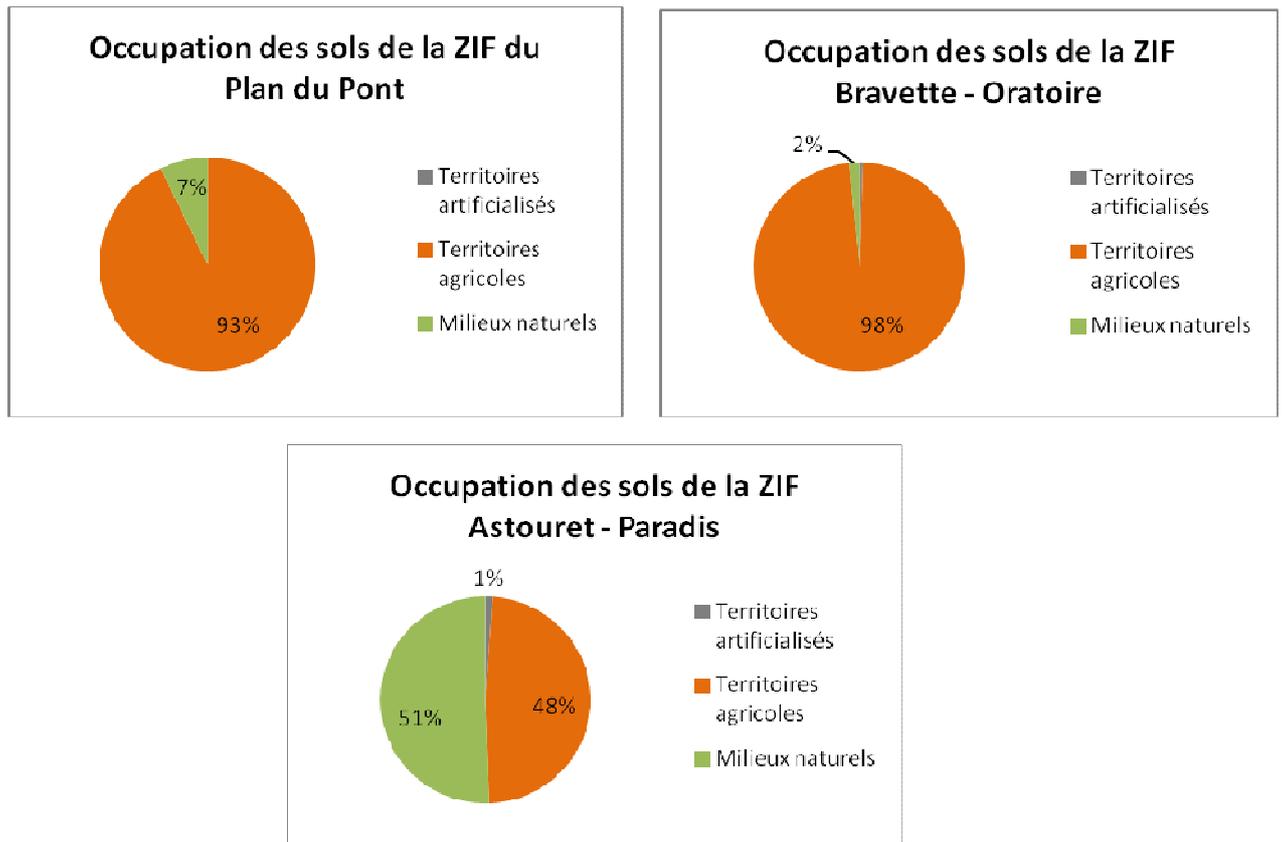


III.1.2. Zones d'intérêt futur

Les zones d'intérêt futur sont incluses dans les zones d'intérêt actuel ; elles ont des surfaces variant entre 100 et 300 ha.

Ces zones sont très faiblement urbanisées, avec une occupation des sols très majoritairement agricole pour les ZIF du Plan du Pont et Bravette - Oratoire sur la commune d'Hyères, et pour moitié naturelle - moitié agricole pour la ZIF d'Astouret - Paradis.

La répartition de l'occupation des sols de chaque zone est représentée par les graphes ci-dessous.

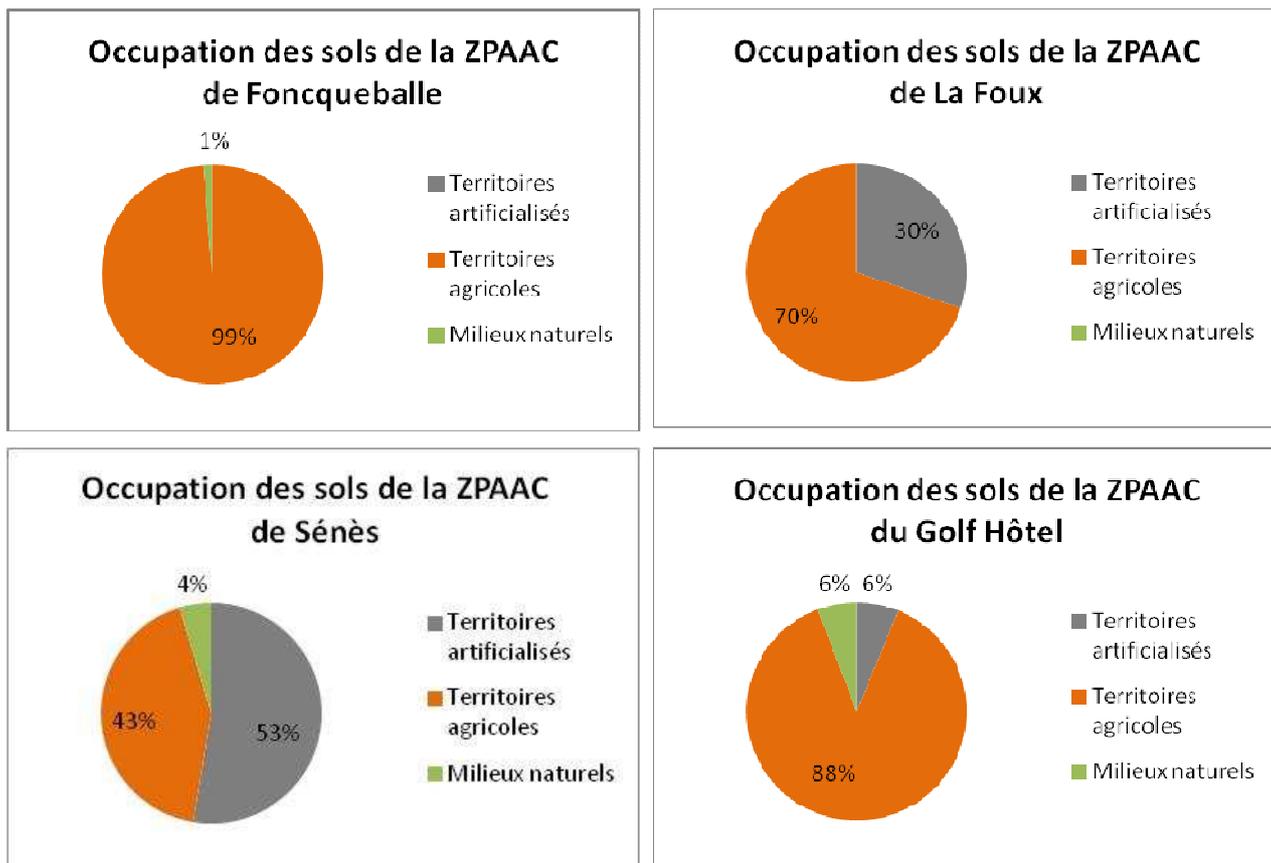


III.1.3. Zones de protection des Aires d'Alimentation des Captages (ZPAAC)

Les ZPAAC sont toutes incluses dans les zones d'intérêt actuel ; elles ont des surfaces variant entre 85 et 700 ha.

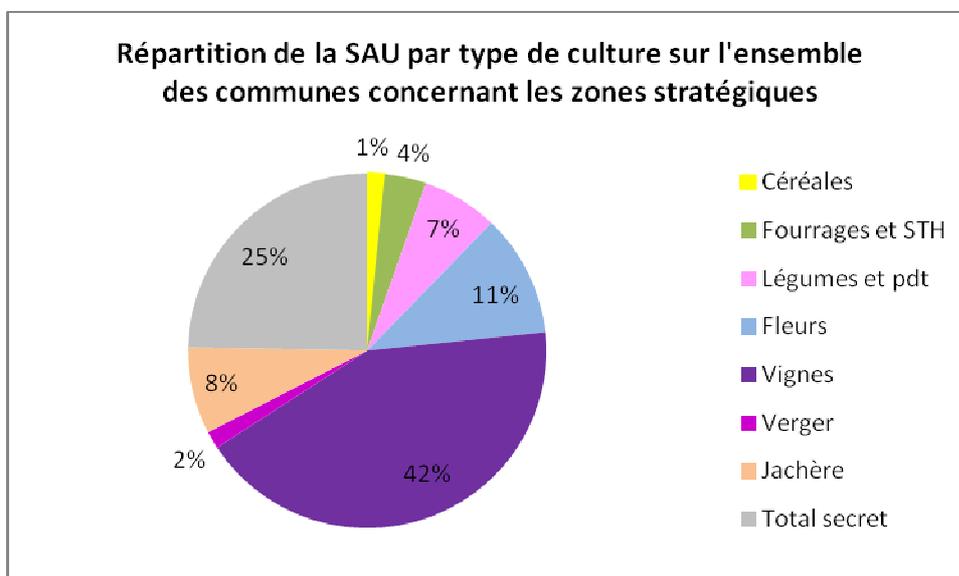
Ces zones ont toutes les trois une occupation des sols majoritairement agricole, avec un taux d'urbanisation variant de 0 pour Foncqueballe à 30% pour La Foux.

La répartition de l'occupation des sols de chaque zone est représentée par les graphes ci-dessous (source des données : Corine Landcover 2006).



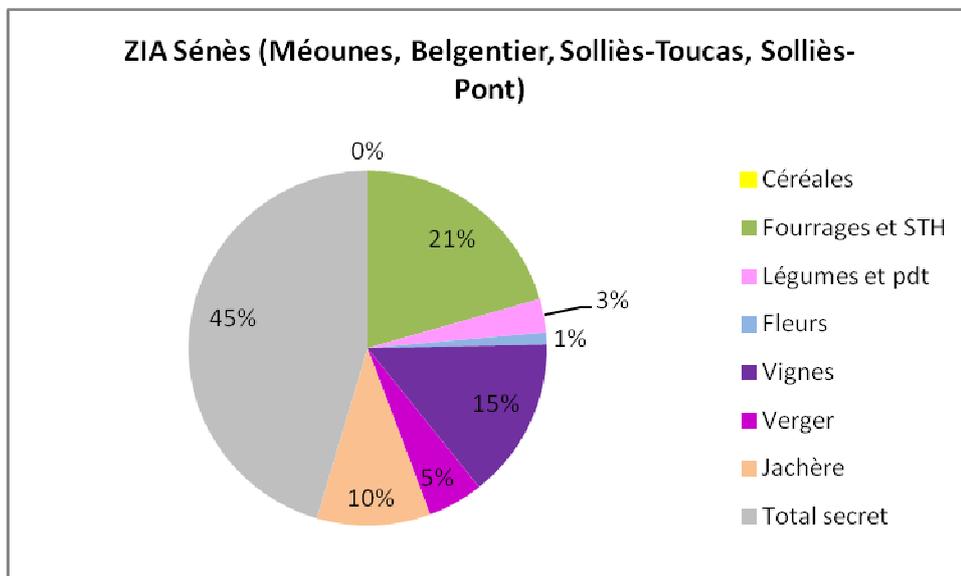
III.2. Zones agricoles

Le RGA 2010 permet de connaître la répartition par type de culture de la SAU de chaque commune. Sur l'ensemble des 9 principales communes concernant les zones stratégiques, la SAU totale dépasse les 3000 ha, et est occupée par des vignes à 42% ; l'horticulture et les cultures maraîchères totalisent 18% de la SAU ; on notera qu'en raison du secret statistique on ne connaît pas les cultures pratiquées pour 25% de la SAU.

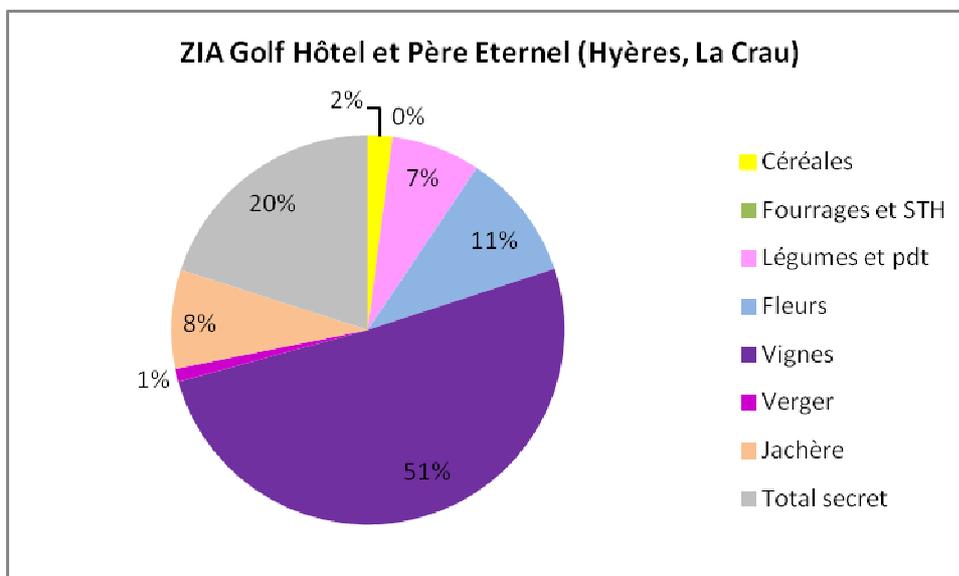


Les types de culture sont variables selon les zones considérées :

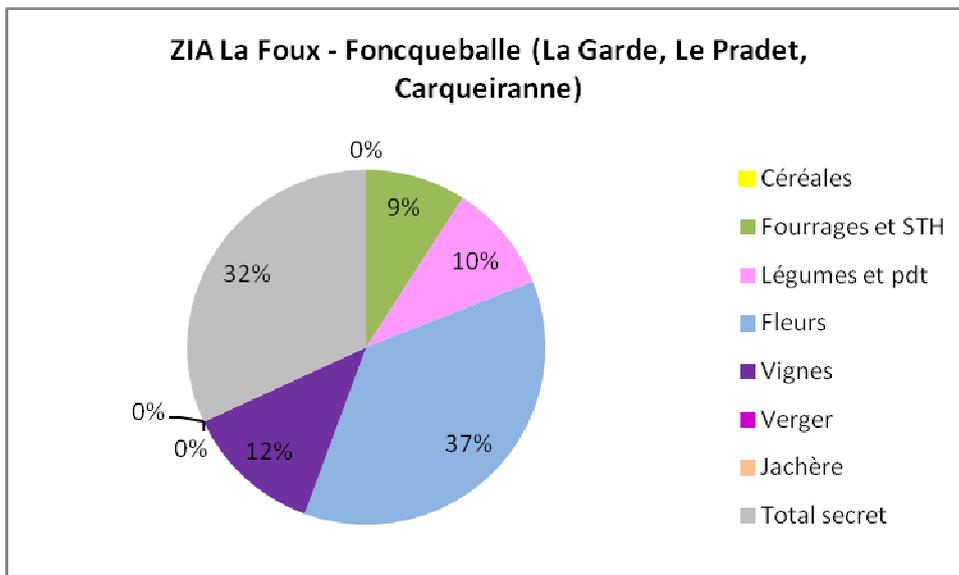
- sur les communes de la ZIA des Sénès la SAU totale est de 458 ha (179 exploitations) ; la part des surfaces en secret statistique est très importante (45%) ; les fourrages et surfaces toujours en herbe occupent 21% de la SAU et les cultures permanentes (vignes, vergers) totalisent 20% :



- sur les communes des ZIA du Golf Hôtel et du Père Eternel la SAU totale s'élève à 2375 ha (482 exploitations) ; la part des surfaces en secret statistique est de 20% ; les vignes dominent avec 51% des surfaces, l'horticulture et le maraîchage occupant 18% des surfaces :



- sur les communes des ZIA de La Foux et Foncqueballe la SAU totale est de 232 ha (105 exploitations) ; la part des surfaces en secret statistique est de près d'un tiers ; l'horticulture domine avec 37% des surfaces, tandis que les vignes, le maraîchage et les surfaces toujours en herbe (et fourrages) occupent chacun environ 10% :



Le RGA fournit également des informations sur les élevages potentiellement présents dans les communes du secteur d'étude : 6 élevages de brebis (1466 brebis) et 5 élevages de poulets à Hyères (2302 poulets).

IV. COMPARAISON DES PERIMETRES ET MESURES DE PROTECTION EXISTANTS AVEC LES ZIA

IV.1. Etat d'avancement des procédures réglementaires de protection des captages

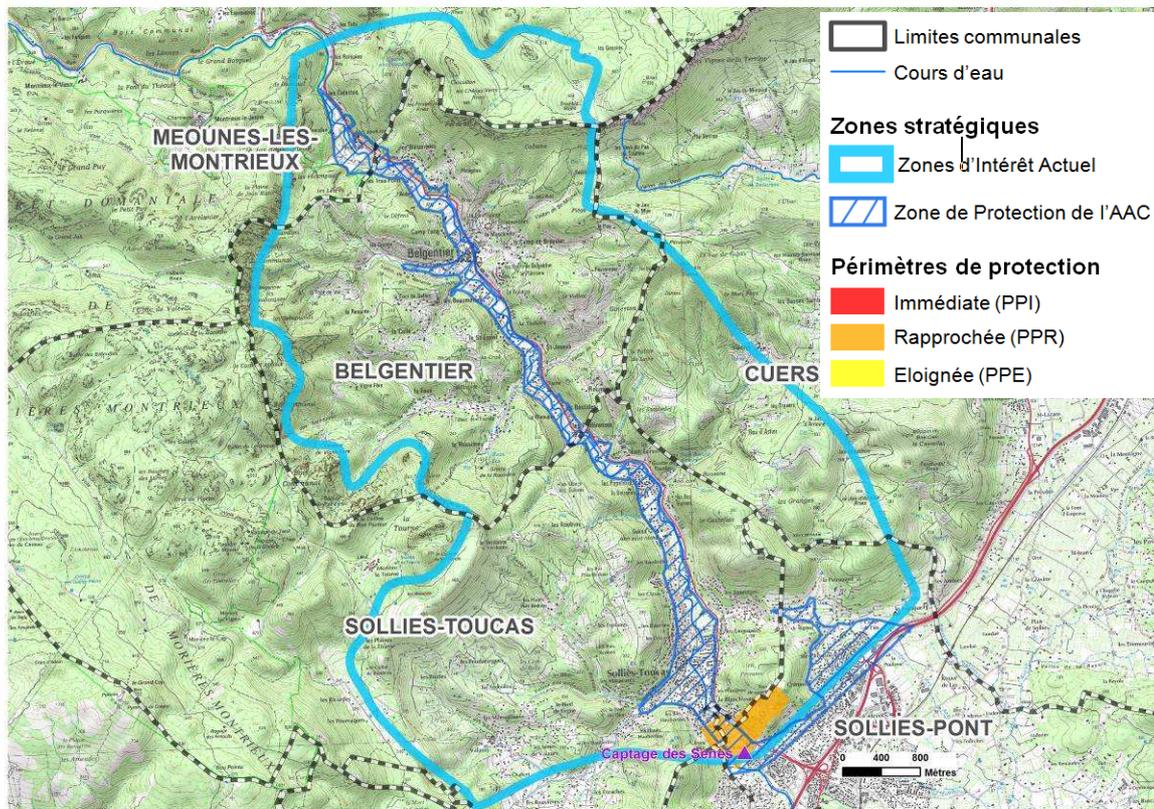
Parmi les 5 captages stratégiques, seuls les captages de Hyères ont fait l'objet d'une DUP pour l'établissement de leurs périmètres de protection. Pour les autres captages, les procédures sont en cours.

Commune	Captage	Procédure de protection	Documents disponibles
Hyères	Champ captant du Golf Hôtel*	DUP de 1982 (périmètres de protection)	Arrêté du 15 novembre 1982
	Champ captant du Père Eternel		
Solliès - Pont	Puits de Sénès	avancement : 40% - avis de l'hydrogéologue rendu	Avis hydrogéologique complémentaire relatif à la définition des périmètres de protection, Serge Solages, juillet 2013
La Garde	Forage de Foncqueballe*	avancement : 40% - avis de l'hydrogéologue rendu	Avis sur la délimitation des périmètres de protection, M.Gravost, janvier 2004
Le Pradet	Forage de la Foux*	avancement : 20% - études en cours	

*captage prioritaire

On rappelle que la définition des périmètres de protection et la délimitation des aires d'alimentation de captage et de leur zone de protection relèvent de méthodologies différentes. Il ne s'agit nullement de remettre en cause les périmètres de protection établis par les hydrogéologues agréés, mais de vérifier si ces périmètres sont adaptés à la protection des ressources sur le long terme, et dans le cas contraire, de proposer des mesures de protection complémentaires.

IV.2. ZIA Les Sénès / Alluvions du Gapeau / commune de Solliès-Pont



Comparaison de l'AAC et de la ZPAAC avec les périmètres de protection de la procédure en cours :

L'aire d'alimentation du captage des Sénès définie en phase 2 de la présente étude est très vaste ; la zone très vulnérable, à protéger en priorité, correspond à la surface de la nappe alluviale comprise dans l'AAC, qui représente une part assez limitée de l'aire d'alimentation.

La zone à protéger correspond au fond de vallée ; elle se situe pour moitié en zone agricole, et pour moitié en zone urbaine (Solliès-Toucas et Belgentier); cependant, il faut souligner que la presque totalité de la zone est urbanisable, y compris des secteurs proches du captage. Plus globalement on note l'importance des surfaces urbanisables à l'échelle de l'AAC (existence PPRi ?).

Le périmètre de protection rapprochée, tel que proposé dans la procédure en cours, et qui a récemment été très discuté, a été établi de la manière suivante : *"en milieu poreux, le critère privilégié pour délimiter le périmètre rapproché est un temps de transfert des eaux, considéré comme le temps nécessaire pour l'élimination d'une contamination bactériologique et offrant un délai d'intervention en cas de pollution chimique qui est compris entre 10 et 60 jours, 50 jours étant l'isochrone de référence. Compte tenu des vitesses de transfert élevées dans les environs du puits des Sénès il est proposé de retenir un isochrone de transfert de 30 jours"*.

Ce PPR ne protège qu'une partie des alluvions.

Par ailleurs, les mesures de protection suivantes pourraient être mises en place :

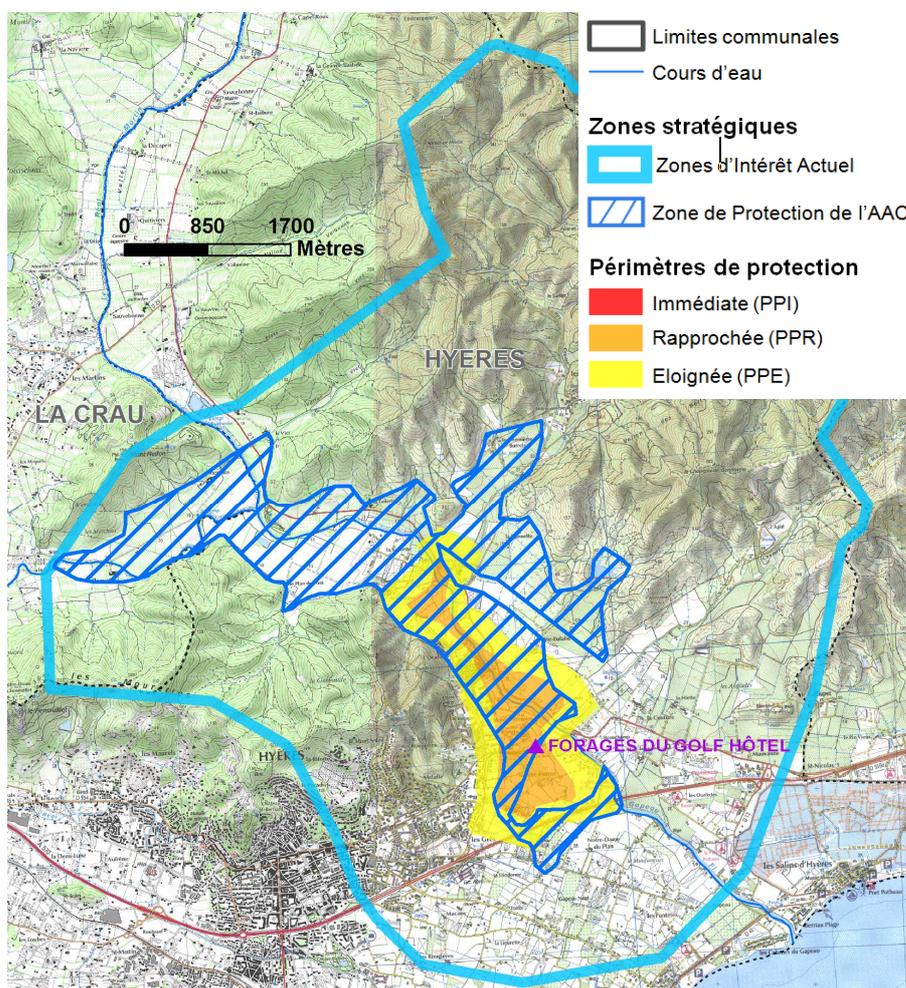
- Limiter l'urbanisation dans le périmètre de protection rapprochée ; à noter le projet de construction d'une caserne de pompiers à Solliès-Pont, à faible distance du captage. La procédure réglementaire en cours devrait identifier des mesures spécifiques pour réduire les risques de pollution (notamment accidentelles) liés à ce bâtiment. L'urbanisation de la globalité du fond de vallée, telle que prévue par les PLU, est peu favorable à terme au maintien de la qualité des eaux captées, et pourra aussi impacter la recharge de la nappe alluviale.
- Réduire les risques de pollution en cas de crue, le captage étant situé en zone inondable.

IV.3. ZIA Golf Hôtel / Alluvions du Gapeau / commune de Hyères (intégrant les ZIF A et B et la ZIA Père Eternel)

Comparaison de l'AAC et de la ZPAAC avec les périmètres de protection :

L'instauration des périmètres de protection des captages de la commune d'Hyères (Golf Hôtel et Père Eternel) et des servitudes qui en découlent a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par l'arrêté du 15 novembre 1982.

Les périmètres de protection rapprochée comme éloignée sont proches et ne protègent que la moitié de la surface de nappe alluviale comprise dans l'aire d'alimentation des captages du Golf Hôtel.



Cette aire d'alimentation est vaste (48 km²). Elle inclut les ZIF A et B ainsi que l'aire d'alimentation des captages du Père Eternel.

La zone très vulnérable définie comme ZPAAC correspond à la totalité de la surface de nappe alluviale comprise dans l'aire d'alimentation ; elle correspond essentiellement à des zones agricoles, à l'exception du pied de versant occupé par la ville de Hyères.

Une réflexion pourrait être envisagée sur :

- la possibilité d'étendre le périmètre de protection rapprochée des captages du Golf Hôtel à la totalité de la surface de la nappe alluviale jusqu'à la confluence Gapeau/Réal Martin ; autrement dit, caler autant que possible le PPR sur la ZPAAC.
- la suppression éventuelle du périmètre de protection éloignée.

Par ailleurs, les mesures de protection pourraient prévoir la modification des pratiques dans le périmètre de protection, en supprimant l'usage de pesticides, en limitant l'usage des nitrates et en promouvant une agriculture biologique.

Mesures de protection figurant dans la DUP

Concernant les usages interdits :

- La DUP des forages de Hyères interdit la création de forages et de puits dans le PPR. L'inventaire disponible le plus récent, datant de 2006, montre que des forages et des puits ont été créés ou exploités, après 1982, dans les périmètres de protection, certains à usage récréatif, d'autres à usage agricole. Compte tenu de la sensibilité de la nappe alluviale à l'intrusion d'eau salée et des retours d'expérience issus de la dernière crise de salinité de 2006, la préservation de la ressource serait favorisée par l'interdiction de tout autre usage que l'AEP, au minimum pour la partie de la ZIA située à l'aval des captages AEP, qui inclut une partie du périmètre de protection éloignée.
- La DUP interdit le pacage des animaux dans le PPR. Une réflexion doit être menée sur ce point au regard de la présence d'un centre équestre dans la partie amont du périmètre de protection rapprochée.

Concernant les usages réglementés :

- « *les épandages de fumier, engrais organiques et tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures seront réglementés si l'évolution de la qualité des eaux le nécessitait* ». L'origine des nitrates dans la nappe du bas Gapeau est essentiellement liée aux activités agricoles, notamment les cultures de plein champ et sous serres. L'utilisation de substances destinées à la fertilisation des sols doit donc être réglementée. Cette réglementation peut cibler les quantités d'engrais utilisées au mètre carré ou le recyclage des solutions nutritives par un système d'épuration adapté.
- « *les forages et les puits pourront être autorisés après consultation du Conseil départemental d'hygiène sur avis du géologue officiel, lorsque ces ouvrages sont liés à l'exploitation agricole.* ». Voir le paragraphe « *parmi les interdictions... les forages et puits* ».

Concernant la protection éloignée, il est précisé en tout et pour tout que « *Les activités énumérées ci-dessus [liste des interdictions et des réglementations dans le périmètre de protection rapprochée] seront soumises à l'avis préalable du Conseil Départemental d'hygiène.* ». On constate que la protection éloignée n'est pas définie en termes de protection, même si un périmètre, assez proche de celui de la protection rapprochée, lui est dédié.

Par ailleurs, la DUP précise que « *La commune d'Hyères* » :

- « *réalisera un suivi continu de l'évolution de la qualité des eaux de la nappe par des analyses, selon une fréquence au moins mensuelle pour les analyses de contrôle courante (nitrates notamment) et d'au moins 2 fois par an pour les pesticides (ensosulfan, parathion, éthyl)* ». Les résultats de ce suivi mériteraient d'être analysés afin de juger de :
 - l'évolution des contaminants dans la nappe ;
 - la pertinence des paramètres suivis ;
 - la pertinence de la fréquence de mesure.

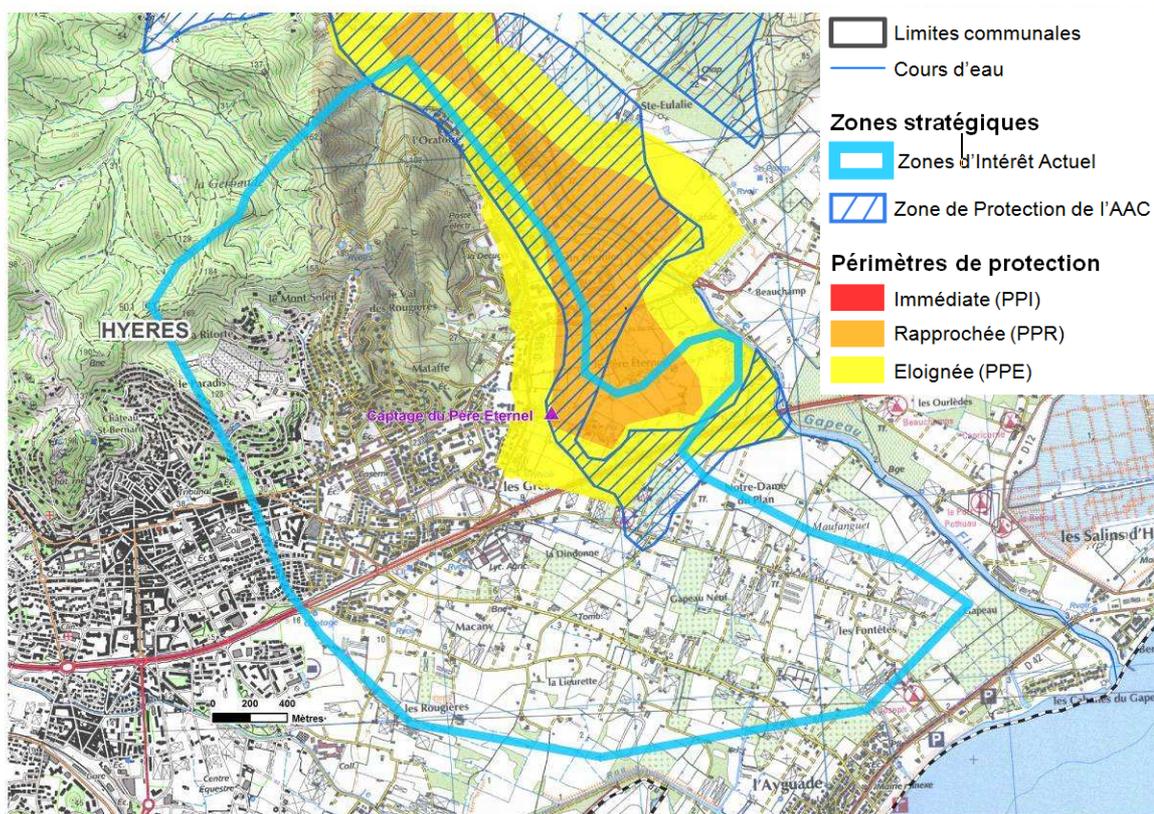
- « *réalisera avec une fréquence et en un point à déterminer en accord avec le service de la police des eaux, des analyses conformes aux normes européennes afin de réaliser le suivi de la qualité des eaux du Gapeau alimentant la nappe* ».

L'origine des nitrates dans la nappe du bas Gapeau est en partie attribuée au Gapeau qui semble le principal vecteur de pollution azotée. Une chronique sur un seul point est d'autant plus utile si ce point se localise dans les environs des captages les plus importants du bassin versant (Golf Hôtel de Hyères) qui sollicitent en partie les eaux du Gapeau.

Ce diagnostic temporel sur la ressource doit néanmoins être complété par un diagnostic cartographique à faire sur les cours d'eau à l'échelle du bassin versant afin d'identifier les zones sources des nitrates. Un tel diagnostic, qui intéresse tous les usagers de la ressource, relève du syndicat de bassin. Il permettrait de mieux guider les actions de moyen et long termes sur la résorption des nitrates à l'échelle du bassin versant.

IV.4. ZIA Père Eternel / Alluvions du Gapeau / commune de Hyères

On rappelle que les analyses de phase 2 (détermination des volumes prélevables) ont conduit à proposer l'arrêt du captage du père Eternel. Une évaluation rapide de la protection réglementaire en vigueur est présentée ici pour mémoire.



Il n'y a pas de périmètres de protection spécifiques définis pour les captages du Père Eternel ; les périmètres sont communs avec ceux des captages du Golf Hôtel.

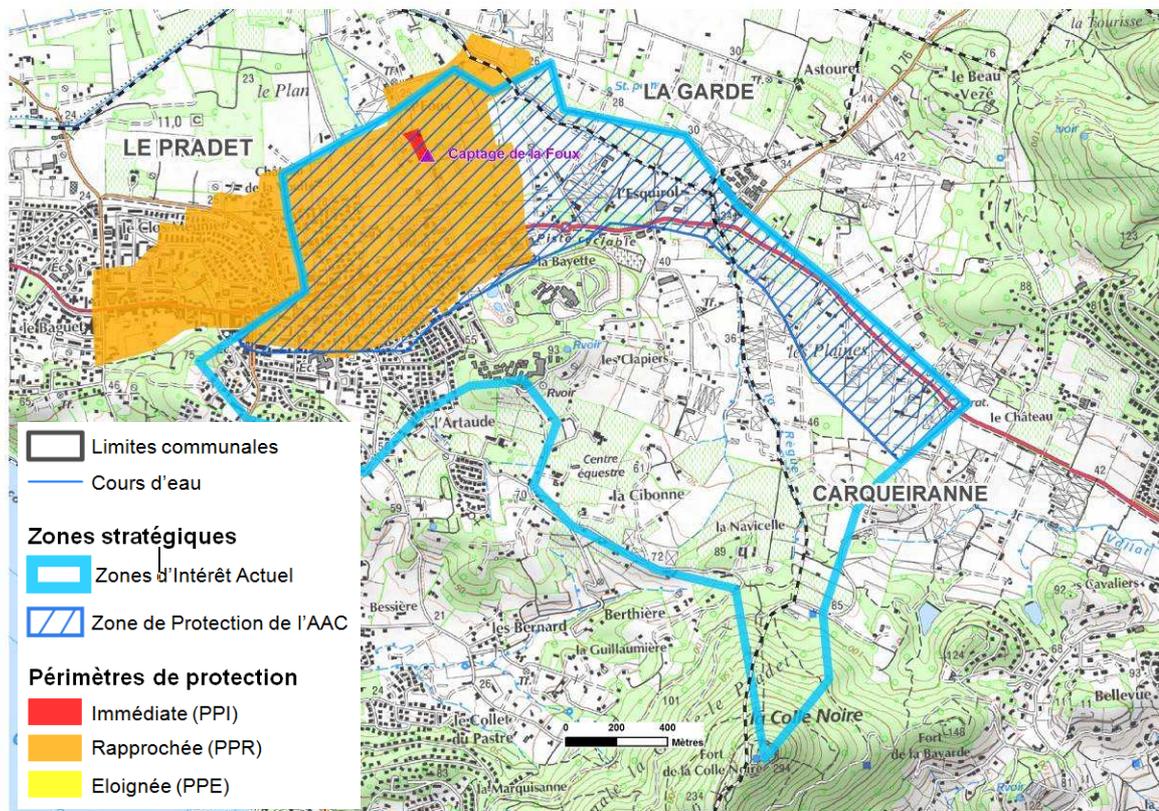
L'aire d'alimentation du captage définie en phase 2 de la présente étude est assez restreinte. Elle est entièrement incluse dans celle des captages du Golf Hôtel et couvre pour moitié zones urbaines et zones agricoles ;

La zone très vulnérable correspond à la zone d'implantation du captage, à la limite entre zones urbaines et zones agricoles.

Ce captage est très vulnérable au biseau salé et devient rapidement inutilisable en période sèche. La faisabilité de la mise en place effective de périmètres de protection pour ce captage reste à vérifier :

- la moitié Nord de la ZIA, urbaine, semble difficilement protégeable ;
- la moitié Sud, agricole, ne sera pas incluse dans le périmètre de protection rapproché aval des captages du Golf Hôtel ; sa protection nécessiterait la mise en place d'un périmètre spécifique à ce captage.

IV.5. ZIA Captage de la Foux / Muschelkalk de l'Eygoutier / commune du Pradet



Le périmètre de protection proposé dans la procédure en cours ne couvre que la partie ouest de la ZPAAC ; il ne permet donc pas de réduire suffisamment les risques de contamination, en particulier par les pesticides et les nitrates.

La ZPAAC correspond en effet pour l'essentiel (80%) à des zones agricoles, et plus minoritairement à des zones urbaines (20%) par ailleurs situées en aval des captages.

On notera que le PPR proposé dépasse la ZPAAC.

V. OUTILS EXISTANTS POUVANT CONTRIBUER A LA PRESERVATION DES ZONES STRATEGIQUES

V.1. Réglementation en vigueur pouvant contribuer à la préservation des ressources captées pour l'AEP

V.1.1. Zone de Répartition des Eaux

Le territoire du bassin versant du Gapeau (bassin superficiel et alluvions aval) est placé en zone de répartition des eaux (ZRE). Les communes concernées sont les suivantes :

Bassin superficiel

BELGENTIER
CARNOULES
COLLOBRIÈRES
LA CRAU
CUERS
LA FARLÈDE
HYÈRES
MÉOUNES-LES-MONTRIEUX
PIERREFEU
PIGNANS
PUGET-VILLE
SIGNES
SOLLIÈS-PONT
SOLLIÈS-TOUCAS
SOLLIÈS-VILLE

Alluvions aval

CARNOULES
LA CRAU
CUERS
LA FARLÈDE
LA LONDE-LES-MAURES
HYÈRES
PIERREFEU
PUGET-VILLE
SOLLIÈS-PONT
SOLLIÈS-VILLE

Dans le territoire de la zone de répartition des eaux, tout prélèvement non domestique est soumis à déclaration si sa capacité est inférieure à 8 m³/h, et à autorisation si sa capacité est supérieure à ce débit, quelle que soit l'origine des eaux prélevées.

V.1.2. Procédure relative aux captages prioritaires

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) est un outil complémentaire aux périmètres de protection instaurés par DUP (permettant de lutter contre les pollutions chroniques et accidentelles), car elle vise plus particulièrement les pollutions diffuses.

Les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) ont été définies au cours de la phase 2 de la présente étude pour l'ensemble des captages structurants (y compris le Puits des Sénès et le Captage du Père Eternel qui ne sont pas des captages prioritaires) et ont servi de base de délimitation des Zones d'Intérêt Actuel (ZIA).

TPM va prochainement assurer la maîtrise d'ouvrage des études correspondant aux étapes suivantes concernant les AAC des captages prioritaires (Golf Hôtel, La Foux et Fonqueballe), à savoir la détermination des facteurs de pression à l'échelle des AAC et l'élaboration d'un programme d'actions sur les Zones de protection des Aires d'Alimentation des Captages (ZPAAC). Notons que l'AAC du captage du Père Eternel étant incluse dans celle du Golf Hôtel, et les Zones d'Intérêt futures étant également incluses dans un AAC (Golf Hôtel pour les ZIF A et B, Fonqueballe pour la ZIF C), elles bénéficieront des programmes d'actions appliqués à ces zones.

La mise en œuvre des programmes d'actions, à destination des exploitants agricoles et propriétaires fonciers, doit se faire, autant que possible, dans un cadre négocié et contractuel. Le passage à une modalité d'application obligatoire constitue toutefois une possibilité en cas de mise en œuvre insuffisante dans le cadre du volontariat.

V.1.3. Zones vulnérables aux pollutions par les nitrates (Directive nitrates)

Par arrêté du 18 décembre 2012, 5 communes concernées par les zones stratégiques sont classées en zone vulnérable : La Crau, La Garde, Hyères, Le Pradet et Carqueiranne. Ainsi, la quasi-totalité des ZIA relatives aux captages prioritaires est classée en zone vulnérable.

Les agriculteurs exploitant des parcelles sur ces communes sont soumis aux obligations du 4^{ème} programme d'actions départemental paru en 2009 qui comprend 15 mesures obligatoires :

1	réalisation d'un plan prévisionnel de fertilisation
2	tenue d'un registre d'apport des matières fertilisantes
3	réaliser une analyse de sol complète au moins 1 fois tous les 3 ans
4	respect des périodes d'interdiction d'épandage (15 décembre – 15 janvier)
5	respect de distances particulières d'épandage
6	interdiction d'apporter toute la fertilisation en 1 fois à la mise en place de la culture
7	fractionnement et limitation des quantités d'apports azotés
8	Interdiction de dépasser la dose de 170Kg d'azote/ha/an pour les amendements d'origine animale
9	obligation d'implanter une bande enherbée ou boisée permanente d'une largeur minimale de 5m le long des cours d'eau
10	interdiction de laisser les sols nus (notamment pendant les périodes de lessivage)
11	interdiction d'épandre des boues sans plan d'épandage
12	stockage des matières fertilisantes : couvert, pas de contact direct avec le sol
13	cultures hors-sol : obligation de retraiter les solutions ayant transité sur les cultures
14	stockage du fumier et des effluents d'élevage : étanche, capacité suffisante
15	traçabilité du fumier et des effluents d'élevage

Une réforme de la réglementation nitrates est en cours : elle a donné lieu à un Programme d'actions national (arrêtés du 19 décembre 2011 et du 23 octobre 2013) qui définit des actions obligatoires communes à l'ensemble des zones vulnérables ; le Programme d'actions régional, visant à renforcer les actions nationales et à définir des actions supplémentaires, devrait entrer en vigueur en juillet 2014.

Le programme d'actions national définit des prescriptions relatives aux aspects suivants :

- 1 - élargissement de la période d'interdiction de l'épandage selon les types de cultures et les types de fertilisants azotés,
- 2 - stockage des effluents d'élevage,
- 3 - limitation de l'épandage des fertilisants azotés afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée,
- 4 - modalités d'établissement du plan de fumure et du cahier d'enregistrement des pratiques,

- 5 - modalités de calcul de la quantité maximale d'azote contenue dans les effluents d'élevage, pouvant être épandue annuellement par chaque exploitation,
- 6 - conditions d'épandages : interdiction à moins de 2 m des cours d'eau, sur les bandes enherbées et sur les sols à forte pente,
- 7 - couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses,
- 8 - couverture permanente (bande enherbée) le long de certains cours d'eau et plans d'eau, d'une largeur minimale de 5 m.

Le projet d'arrêté établissant le Programme d'actions régional (PAR) pour la région PACA adapte et renforce certains points :

- les périodes d'interdiction d'épandage sont précisées pour les types d'occupation du sol figurant dans la catégorie « autres cultures » du plan national (arboriculture, maraîchage, horticulture, plantes à parfum aromatiques et médicinales, vignes) ;
- les prescriptions relatives à la couverture végétale sont adaptées ;
- le maintien des dispositifs boisés ou enherbés existants compris dans une bande de 10 m en bordure des cours d'eau est obligatoire.

Le PAR définit également des mesures spécifiques relatives aux exploitations hors-sol (serres) :

- dépôt d'un dossier de déclaration ou autorisation (loi sur l'eau - rubrique 2.2.3.0 « rejets dans les eaux de surface ») au titre de l'antériorité avant le 30 juin 2015, pour toute installation rejetant plus de 1,2 kg/j d'azote total ;
- pour les exploitations ne disposant pas de système de récupération des effluents de drainage : pas d'obligation de traitement des effluents mais maîtrise des intrants dans mise en place d'une conduite de fertilisation raisonnée (seuils maximaux fixés pour les cultures de tomate et de fraise) ;
- pour les exploitations équipées d'un système de récupération des eaux de drainage : obligation de mettre en place un système de traitement des eaux de drainage d'ici la fin du 5^{ème} programme d'actions, mais exemption possible si réalisation d'une étude technico-économique des solutions de traitement possible démontrant que les rejets de la serre sont compatibles avec les objectifs de qualité des eaux souterraines et superficielles ou proposant des mesures compensatoires, étude remise pour validation à l'administration chargée de la police de l'eau ;
- pour les nouvelles serres : obligation de mise en place d'un système de traitement des eaux de drainage, par recyclage, épandage ou tout autre moyen de traitement validé par l'administration chargée de la police de l'eau ;
- mise en place d'une autosurveillance réglementaire pour chaque type de culture hors-sol et tenue à jour d'un registre

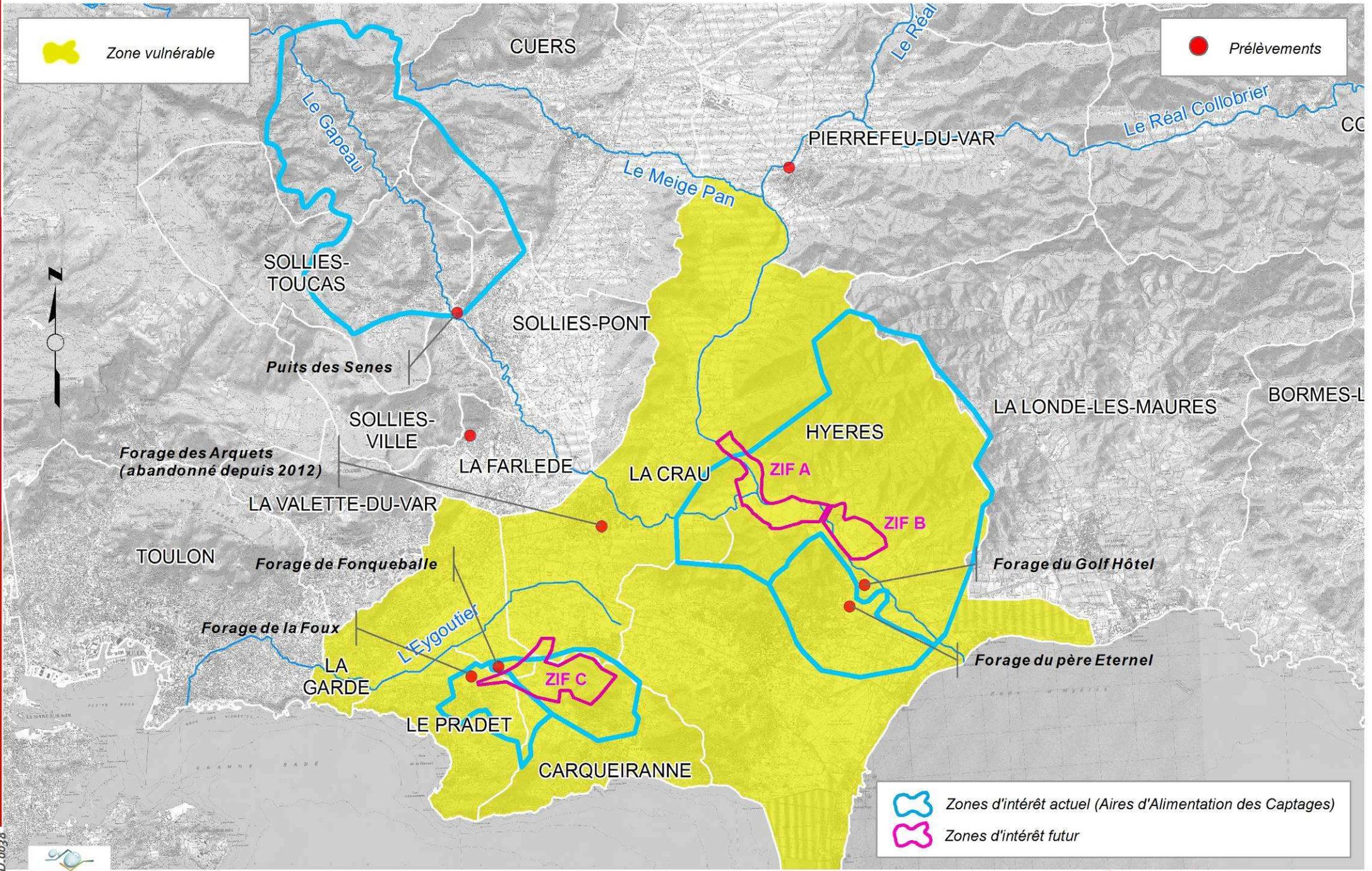
Le PAR définit enfin les mesures suivantes :

- tout épandage de boues de station d'épuration et des produits de vidange de fosses n'est autorisé que s'il est régi par une étude préalable et fait l'objet d'un suivi ;
- tous les forages et prélèvements en eau alimentant un dispositif d'irrigation fertilisante doivent être équipés d'un clapet anti-retour avant le 31 décembre 2014 ;
- en vigne, l'enherbement des tournières en bout de parcelle est obligatoire.

-

5 Zone vulnérable et zones stratégiques

Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable - nappes Gapeau - Eygoutier



FL34-D.0038



Sources : Agence de l'eau / BDTopo / Rivages Environnement

Logiciels : ArcGIS 9.3

Date : Mai 2014



Par ailleurs, le PAR définit des mesures renforcées à mettre en œuvre notamment dans la zone d'action renforcée du Captage de Foncqueballe (aire d'alimentation du captage) :

- renforcement de la mesure 7 (couverture végétale) : couverture inter-rangs pour les cultures pérennes (les cultures horticoles pluriannuelles ne sont pas concernées),
- traçabilité des effluents pour les centres équestres,
- récupération des eaux de drainage issues des serres et traitement avant rejet au milieu naturel.

V.1.4. Zones sensibles à l'eutrophisation

L'arrêté du 9 février 2010 portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée recense le bassin du Gapeau comme zone sensible, le paramètre de pollution nécessitant un traitement plus rigoureux étant le phosphore.

V.1.5. Les zones non traitées (ZNT)

L'arrêté du 12 septembre 2006 impose que l'utilisation des produits phytosanitaires au voisinage des points d'eau soit réalisée en respectant la ZNT figurant sur l'étiquette. Sont concernés par cette réglementation tous les cours d'eau, plans d'eau permanents ou intermittents figurant en points bleus continus ou discontinus sur la carte IGN au 1/25000ème la plus récente.

La distance à respecter est spécifique à chaque produit et à son usage. 4 classes de ZNT existent : 5 m, 20 m, 50 m ou 100 m (distance calculée par rapport au bord du cours d'eau).

La ZNT minimale, en l'absence d'indication sur l'emballage, est de 5 m. Dans ce cas, il est interdit de désherber les tournières (ce qui est de toute façon inutile)

La ZNT peut être réduite de 50 m à 5 m ou de 20 m à 5 m si 3 conditions sont réunies :

- présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 m de large;
- utilisation de matériel de pulvérisation limitant la dérive;
- enregistrement des applications effectuées sur la parcelle (de toute façon obligatoire).

Le respect des ZNT permet de limiter les risques de pollution diffuses par dérive en éloignant l'application des produits des points d'eau.

V.1.6. La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national

Cette loi interdit :

- l'utilisation de produits phytosanitaires par les personnes publiques, pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades (sauf pour la lutte contre la propagation des organismes nuisibles), à partir de 2020,
- la vente, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires pour un usage non professionnel (sauf pour la lutte contre la propagation des organismes nuisibles), à partir de 2022.

L'application de cette loi peut être anticipée via la mise en œuvre par les communes d'un Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, permettant la mise en place de nouvelles techniques de gestion des espaces verts et des voiries permettant :

- la réduction de l'utilisation des fertilisants minéraux,
- l'adaptation des plantations au climat local,
- l'adaptation des pratiques d'arrosage,
- l'abandon de l'usage des pesticides.

Il permet donc à la fois des économies d'eau et la diminution des risques de pollutions diffuses.

V.2. Procédures de gestion intégrée des ressources en eau

V.2.1. SAGE Gapeau

Plusieurs communes concernées par les zones stratégiques (Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, Hyères et La Crau) font partie du périmètre du SAGE Gapeau, en cours d'élaboration depuis plusieurs années (création de la CLE en 2003).

Après une interruption de plus d'un an de la procédure, suite à la démission de l'ancien Président de la CLE, un nouveau Président a été élu en février 2013 et une structure porteuse, le Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau, a été mise en place également en 2013, avec le recrutement d'un chargé de mission en 2014.

Le SAGE est un outil bien adapté à la protection des zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future. En effet, le PAGD peut intégrer la cartographie et les mesures de protection de ces zones (ZIA ou a minima ZPAAC) ; l'obligation de compatibilité des SCoT et des PLU avec le SAGE conduira à la prise en compte des zones et des objectifs de protection afférents dans les documents d'aménagement du territoire.

Le SCOT Provence Méditerranée est actuellement en révision. Le SAGE dont l'élaboration ne fait que commencer ne sera vraisemblablement pas approuvé avant plusieurs années.

Donc il ne sera pas possible à très court terme d'utiliser directement le SAGE et sa portée réglementaire pour protéger les zones stratégiques.

Mais il demeure envisageable, via une collaboration entre les acteurs du SAGE, les gestionnaires de l'AEP et les acteurs du SCoT, de permettre la reconnaissance dans le SCoT (et par répercussion dans les PLU) des enjeux particuliers aux zones stratégiques et la prise en compte de ces zones et des objectifs de protection associés dans les documents d'aménagement du territoire.

V.2.2. Contrats de milieu

Le contrat de milieu est un outil pertinent pour mettre en œuvre des programmes d'actions en faveur de la protection des ressources en eau ; il est complémentaire au SAGE dont il peut constituer la déclinaison opérationnelle.

Deux contrats de milieu intègrent dans leur périmètre des communes concernées par les zones stratégiques :

- le 2nd Contrat Rade de Toulon (2013-2018) en cours de mise en œuvre (Carqueiranne, La Crau, La Garde, La Valette et Solliès-Ville) ;
- le Contrat de Milieu Iles d'Or (2015-2020) en cours d'élaboration (Méounes, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Hyères et La Crau).

Le Contrat Rade de Toulon prévoit de nombreuses actions pouvant intéresser ou avoir un impact sur les zones étudiées, notamment des actions visant à réduire les pollutions par les pesticides et les nutriments :

- la démarche Aires d'Alimentation de Captage (fiche n°27),
- l'extension du réseau de mesures phytosanitaires et nitrates (n°28),
- la cartographie des exploitations agricoles et inventaire des modes de gestion des pollutions agricoles ponctuelles (n°29),
- l'étude diagnostique complémentaire sur l'impact des structures équinées sur la qualité des eaux (fiche n°31), et la création de filière de compostage et de valorisation de fumiers issus des structures (n°37),
- la participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration (communes du Pradet, La Crau, La Garde, Hyères - fiches n°32b, f, i, j),
- l'acquisition foncière de terrains à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement (communes du Pradet, La Garde- fiches n°34b, c), la valorisation des bonnes pratiques agricoles (n°35) et l'établissement d'un accord cadre pour les petites exploitations (n°36),
- la mise aux normes et l'aide à la création des aires de lavage individuelles ou collectives de traitement des effluents des pulvérisateurs (n°38),
- le contrôle périodique du bon fonctionnement et la réhabilitation des ANC (n°12),

des actions sur les autres types de pollutions (microbiologiques et chimiques) :

- assainissement collectif : Schéma Directeur communautaire d'Assainissement (n°4), assainissement du quartier du Plan (n°8), sécurisation des postes de relevage littoraux et le long de cours d'eau (n°9),
- étude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade (n°14),
- assainissement pluvial : réalisation ou mise à jour du volet qualitatif du schéma directeur d'assainissement pluvial (communes du Pradet, La Crau et La Garde - fiches n°14l, q, r),

des actions de gestion durable des ressources :

- la recherche de ressources alternatives en eau et la caractérisation de l'état qualitatif de la nappe sur la commune de La Crau (n°39),
- la protection qualitative de la ressource en eau de La Foux sur la commune du Pradet (n°40),

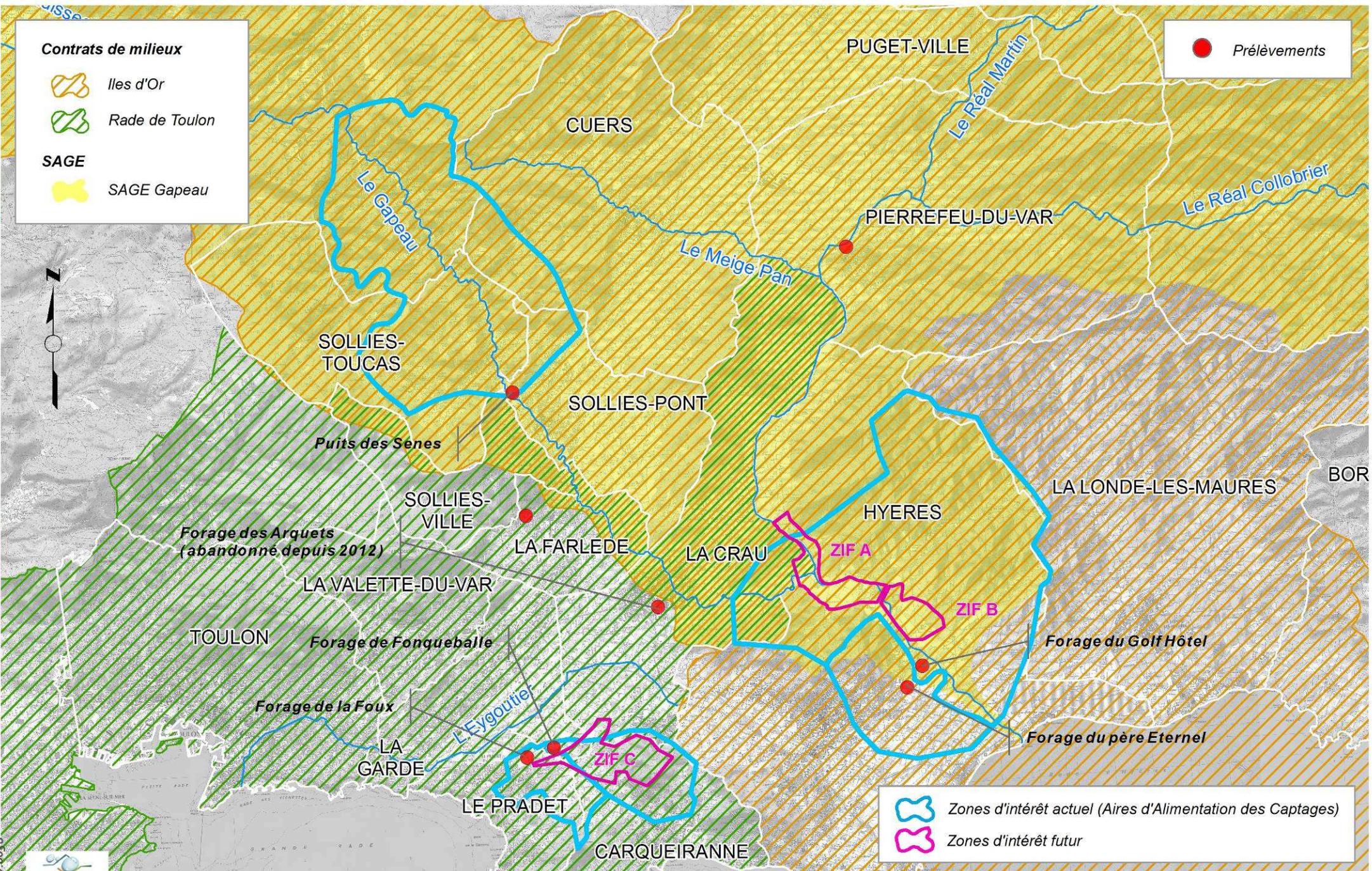
et enfin des actions de communication et sensibilisation :

- « Festi source » (n°74)
- sensibilisation aux bonnes pratiques de jardinage, « Pradet côté jardins » (n°76).

Les fiches action correspondantes sont portées en annexe 3 du présent document.

4 Procédures de gestion et zones stratégiques

Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable - nappes Gapeau - Eygoutier



V.1. Autres dispositifs pouvant contribuer à la préservation des zones stratégiques

V.1.1. Natura 2000

Deux sites Natura 2000 concernent certaines zones stratégiques :

- le site Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières qui recoupe environ un quart de la ZIA du Puits des Sénès ; son DOCOB a été validé en octobre 2012 ; parmi les mesures de gestion définies dans ce document, les mesures agro-environnementales peuvent contribuer à la préservation des ressources en eau :

Intitulé générique du contrat Natura 2000	Codification nationale du contrat Natura 2000	Priorité
Développer l'agriculture raisonnée : Enherbement sous culture pérenne et bandes enherbées	COUVERT_03 COUVERT_11	2
Développer l'agriculture raisonnée : Limiter l'emploi des herbicides	PHYTO_01 / PHYTO_04 / PHYTO_14	2
Maintenir et développer l'agriculture et la lutte biologique	BIOCONVE / BIOMAINT / PHYTO 7	2
Maintenir et développer les pratiques pastorales extensives	SOCLEH02 / HERBE_01 / HERBE_04 / HERBE_09 / HERBE_10	1
Maintenir, voire augmenter, le nombre de ruchers installés sur le site	API	2

- la plaine et le massif des Maures qui recoupe une partie des ZIA du Golf Hôtel et du Père Eternel ; le DOCOB a été validé en 2007 pour la partie « plaine » et en 2009 pour la partie massif - cette dernière étant celle qui concerne les communes de Hyères et La Crau ; parmi les actions préconisées certaines peuvent contribuer à la préservation des ressources souterraines, notamment celles liées à l'objectif C - Limiter l'utilisation de traitements chimiques ou d'intrants en promouvant plus particulièrement l'agriculture biologique :
 - Mesures contractuelles Natura 2000
 - Action n° 6 : Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels ou brûlage dirigé à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques
 - Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
 - Action n° 12 : Création et entretien d'un couvert herbacé et absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
 - Action n° 17 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
 - Action n° 23 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements phytosanitaires et de traitements hors herbicides
 - Action n° 24 : Mise en place de la lutte biologique

Parallèlement l'adhésion à la Charte Natura 2000 implique un certain nombre d'engagements et de préconisations allant dans le sens d'une préservation de la qualité des eaux souterraines, tels que :

- N'effectuer aucun rejet dans le milieu naturel (organique, minéral ou chimique comme par exemple des huiles de vidange) et ne pas épandre de boues de station d'épuration.
- Limiter l'usage des produits phytosanitaires
- Ne pas traiter les haies avec des produits phytosanitaires (notamment contre les ronces)
- Limiter au maximum les traitements chimiques des vergers traditionnels
- Ne pas utiliser de produits chimiques dans les zones humides.

V.1.2. Charte du Parc National de Port-Cros

Le Parc National de Port-Cros comprend, outre l'île de Port-Cros qui en constitue l'un des cœurs (avec Porquerolles), une aire potentielle d'adhésion regroupant 11 communes dont celles de Hyères, La Garde, Le Pradet et Carqueiranne.

La charte est en cours d'élaboration, et devrait être soumise à enquête publique courant 2014. L'aire d'adhésion est un espace de projet sur lequel sont définies avec les décideurs locaux des orientations de développement durable. Suite à l'enquête publique, les communes choisiront d'adhérer ou non à la charte, définissant ainsi l'aire définitive d'adhésion au Parc National de Port-Cros.

V.1.3. Outils d'encadrement des pratiques (agricoles ou non agricoles)

a) La certification Global Gap

La démarche Global Gap a été créée en 1997 par une plateforme de distribution européenne et s'est progressivement répandue dans le monde avec plus de 80 pays engagés. Elle concerne les productions végétales fruits et légumes, grandes cultures, fleurs et plantes ornementales, plants et semences...), animales et aquacoles.

Cette certification est divisée en plusieurs référentiels qui posent des règles en matière de bonnes pratiques agricoles (Good Agriculture Practices : GAP) adaptées aux différents types de productions, et qui concernent toutes les étapes d'élaboration des produits. Une traçabilité stricte doit être appliquée et fait l'objet de contrôles annuels par des organismes certificateurs.

Global Gap est basé sur les principes de prévention des risques liés à la sécurité et à l'environnement, l'analyse et la maîtrise des risques sanitaires et l'agriculture durable par le biais de la lutte intégrée. Chaque exploitant compose le référentiel le plus adapté à ses activités à partir des modules disponibles ; le référentiel comprend trois niveaux d'exigence : les exigences mineures (qui doivent être respectées à 95%), les exigences majeures (applicables à 100%) et les recommandations (points qui peuvent être améliorés mais n'entraînent pas le refus de la certification).

Parmi ces exigences certaines peuvent contribuer à la préservation des eaux souterraines via une agriculture raisonnée : utilisation de techniques réduisant les risques d'érosion des sols, application des fertilisants en fonction des besoins spécifiques des cultures et des caractéristiques des sols, et selon les recommandations de personnes compétentes, stockage des fertilisants de façon à réduire les risques de contamination, gestion intégrée des pesticides, etc.

Cette démarche étant devenue incontournable pour la vente en grande distribution et l'export, de nombreux exploitants la mettent en place.

b) Plan d'avenir de la filière horticole varoise

Les Assises de l'Horticulture varoise, qui se sont tenues fin 2013, ont été l'occasion de l'annonce de l'élaboration d'un plan d'avenir de la filière qui sera transmis au Ministère de l'agriculture ainsi qu'à l'ensemble des partenaires concernés.

Concernant la protection des cultures, les propositions d'actions concernent notamment l'encouragement au développement de la protection biologique intégrée au sein des entreprises horticoles.

V.2. Outils d'aménagement du territoire

a) Le Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)

Les zones stratégiques sont toutes incluses dans le périmètre du **SCOT Provence Méditerranée**, approuvé le 16 octobre 2009.

Dans son chapitre 4 - Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine, le Document d'Orientation Générale (DOG) mentionne plusieurs objectifs relatifs aux captages AEP, en particulier dans les chapitres B « Une métropole attentive à ses ressources en eau » et C « Préserver la qualité des milieux aquatiques et des eaux de baignade » :

a. Garantir la qualité de l'eau distribuée

- poursuivre la protection réglementaire des captages, pour rattraper le retard de l'aire toulonnaise dans ce domaine ;
- protéger les ressources non exploitées à l'heure actuelle mais qui pourraient présenter un intérêt dans les années à venir, notamment dans les massifs calcaires de la Sainte-Baume et du bassin du Beausset ;
- veiller à un développement urbain qui préserve les ressources locales.

a. Intégrer les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dans les projets d'aménagement du territoire

Les aménagements ne doivent pas altérer les espaces de « bon fonctionnement » des milieux aquatiques. En particulier les zones humides, les zones d'expansion de crues et les zones de captage sont préservées.

La cohérence hydraulique, ainsi que le respect des solidarités amont-aval doivent être garantis dans les modes d'aménagement.

Le SCOT préconise des études d'incidences affinées sur les bassins versants concernés de manière significative par des projets futurs d'urbanisation et pour lesquels le milieu récepteur est sensible d'un point de vue écologique ou à fort enjeu sanitaire et touristique (eaux de baignade) :

- bassin versant de la rade de Toulon ;
- bassin versant de la zone humide de la plaine de l'Eygoutier ;
- bassin versant du Gapeau et de la rade d'Hyères.
- bassin versant du Batailler et de la rade de Bormes / Lavandou.

d. Encourager les pratiques environnementales, notamment pour les activités agricoles

Des pratiques environnementales (pratiques phytosanitaires par exemple) sont à développer sur l'ensemble des espaces agricoles de l'aire toulonnaise, avec une priorité dans la « zone déclarée vulnérable aux pollutions nitrées d'origine agricole du département du Var », concernant cinq communes : Hyères, La Crau, Le Pradet, Carqueiranne et La Garde.

Toutefois, le document ne mentionne pas les zones stratégiques pour l'AEP.

La révision du SCOT a été prescrite en décembre 2012, afin d'intégrer les modifications liées aux lois Grenelles 1 et 2 qui imposent notamment un élargissement à de nouvelles thématiques d'ici le 31 décembre 2015. Par une délibération du 14 juin 2013, le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée a donc prescrit une révision générale du SCoT.

b) Les PLU

Toutes les communes concernées par les zones stratégiques disposent d'un PLU, à l'exception de deux d'entre elles (Carqueiranne et Hyères) qui ont un POS. A Carqueiranne la révision totale du POS a été prescrite. A Hyères le PLU n'a pas été approuvé, donc c'est encore le POS (datant de 1999) qui est en vigueur.

Le PLU peut être un outil pertinent dans la logique de préservation des nappes : un règlement adapté constitue en effet un outil efficace de protection. Ceci implique toutefois que les élus soient sensibilisés à la prise en compte de la gestion de l'eau et notamment de la protection des zones stratégiques.

Comme déjà indiqué plus haut (§ V.2), **un travail de concertation entre les acteurs de la gestion de l'eau et ceux de l'aménagement du territoire doit être réalisé sans attendre pour permettre l'intégration des objectifs de protection des zones stratégiques dans les SCoT et les PLU.**

c) Le Schéma Départemental des Carrières

Le Schéma Départemental des Carrières du Var en vigueur a été approuvé le 7 mars 2011, il s'agit d'une mise à jour du document initial qui date de 2001.

Les ressources stratégiques ne sont pas citées parmi les contraintes d'accès aux granulats listées dans l'annexe 1 (Eléments d'actualisation du schéma départemental des carrières) du document.

Le schéma départemental des carrières doit être rendu compatible avec les dispositions des SAGE dans un délai de 3 ans.

V.1. Synthèse des principaux dispositifs existants ou prévus et de leur effet prévisible

Mesures / programmes d'actions	ZIA concernées				Effets attendus en terme de préservation des zones stratégiques (qualité, quantité)
	Hyères	Sénès	Foncqueballe	Foux	
Principaux dispositifs règlementaires					
Zone de répartition des eaux et PGRE	X	X			Résorption du déficit quantitatif du Gapeau et de sa nappe alluviale
Zone vulnérable	x		x	x	Réduction des pollutions par les nitrates (mesures prévues sur les serres mais serres déjà aux normes)
Captages prioritaires	X		X	X	Procédure engagée (définition des 4 AAC en phase 2) Amélioration de la qualité des eaux captées
Loi de février 2014 / utilisation phytosanitaires en zone non agricole	x	x	x	x	Réduction des risques de contamination par les phytosanitaires d'origine non agricole
Procédures de gestion intégrée des milieux aquatiques					
Contrat Rade de Toulon (2013-2018)			X	X	Développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, ANC, etc.
SAGE Gapeau , Contrat Iles d'Or	X	X			En cours d'élaboration
Parmi les autres dispositifs					
Natura 2000	x	x			Réduction des risques de contamination par les pollutions d'origine agricole (MAET)
Charte du Parc National de Port Cros	x				

VI. PROPOSITION D' ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Les mesures ou actions complémentaires proposées en vue de protéger de façon durable les ressources captées dans les alluvions du Gapeau et dans les formations du Muschelkalk sont présentées pour chaque zone stratégique sous forme de tableaux.

Comme déjà indiqué, les ZIF étant intégrées dans les ZIA, les mesures destinées à la protection des ZIA sont nécessaires et suffisantes à celles des ZIF.

Les propositions d'actions complémentaires sont structurées en 3 grandes rubriques : actions relatives aux zones agricoles, actions relatives aux zones urbanisées, et actions générales.

Les tableaux comportent pour chaque ZIA :

- Le rappel des actions en cours ou planifiées (hors mesures de la réglementation générale rappelées au chapitre V.1), principalement dans le cadre du Contrat Rade de Toulon, sauf pour la ZIA du captage de Sénès (pas d'actions en cours identifiées hormis celles relevant de la réglementation générale en vigueur) ;
- Les propositions d'actions complémentaires ou les précisions relatives aux actions déjà planifiées ; et, pour chaque action ou mesure :
 - o Le porteur potentiel,
 - o Le niveau de priorité (1 ou 2),
 - o Les communes concernées.

ZIA de Golf Hôtel et Père Eternel - Commune de Hyères

Thème	Actions en cours ou planifiées	Périmètre de l'action	Maître d'ouvrage	Thème	Propositions d'actions complémentaires ou précisions relatives aux actions déjà programmées	Portage potentiel	Priorité	Communes concernées	Commentaire
Zones agricoles	Mesure contractuelle Natura 2000 - Plaine et Massif des Maures : Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels ou brûlage dirigé à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques		Exploitants agricoles	Zones agricoles	Cartographie des exploitations agricoles dans la ZIA et diagnostic des pratiques agricoles et des modes de gestion des pollutions agricoles ponctuelles	Chambre d'Agriculture du Var	1		
	Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Natura 2000 - Plaine et Massif des Maures : - enherbement sous cultures pérennes et bandes enherbées, - limiter l'emploi des herbicides, - maintenir et développer l'agriculture et la lutte biologique, - maintenir et développer les pratiques pastorales extensives		Exploitants agricoles		Promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée, agriculture biologique) sur l'ensemble de la ZIA		1	Hyères	
					Etude diagnostique sur l'impact des structures équinées situées dans la ZIA sur la qualité des eaux et création de filière de compostage et de valorisation de fumiers issus des structures	Responsables de centres équestres, éleveurs Filière cheval PACA	2	Hyères	
					Mise en place d'une stratégie d'acquisition foncière des terrains agricoles situés en ZPAAC	Commune d'Hyères	1	Hyères	
					Vérifier que toutes les serres situées dans la ZIA sont équipées en dispositif de recyclage de solution nutritive pour limiter les rejets, les équiper si nécessaire ; engager prioritairement l'action sur les serres situées dans la ZPAAC	Exploitants agricoles Chambre d'Agriculture du Var	1	Hyères	Des serres sont présentes dans la ZPAAC, dans un secteur très vulnérable à faible distance du captage mais d'après la chambre d'agriculture elles sont toutes aux normes dans le Var
					Diagnostic des pratiques concernant les aires de lavage et bornes de remplissage situées dans la ZIA	Chambre d'Agriculture du Var	1	Hyères	Pas d'aire ni de borne collective dans la ZIA selon les informations disponibles
					Inventaire, régularisation administrative (ZRE) et mise aux normes le cas échéant des forages agricoles dans la ZPAAC	Organisme Unique	1	Hyères	Cibler en particulier les forages existants en aval du captage
					Limiter l'implantation des nouveaux forages dans la ZPAAC, dans la mesure de leur compatibilité avec l'usage AEP	SAGE Gapeau / Police de l'eau	1	Hyères	
Zones urbanisées	Participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration (actions n°32 j du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Commune de Hyères	Zones urbanisées	Réduction des apports polluants d'origine urbaine dans le Gapeau : traitement des rejets pluviaux et suppression des éventuels rejets directs non traités et surverses de réseaux EU	Hyères	2	Hyères	
	Schéma Directeur communautaire d'Assainissement (action n°4 du Contrat de Rade de Toulon)	périmètre TPM	TPM		Surveillance des réseaux d'assainissement et le cas échéant travaux de réhabilitation de façon à éviter les pertes, en particulier dans les secteurs vulnérables de la ZIA (secteurs Oratoire, Moulin Premier)	Hyères	2	Hyères	
					Traitement des rejets pluviaux des voiries traversant la ZIA (RD 98, RD 12, RD 559a) ou détournement des rejets hors de la ZIA	Hyères	2	Hyères	
					Diagnostic et réhabilitation prioritaire des dispositifs d'assainissement non collectif localisés dans la ZIA (en commençant par ceux situés dans la ZPAAC)	Hyères	2	Hyères	Nombreux écarts dans la ZIA, dont mas agricoles
					Mise en œuvre à court terme des dispositions de la loi de janvier 2014 relative à l'utilisation des phytosanitaires : si nécessaire étendre le "zéro phyto" déjà pratiqué par la commune	Carqueiranne	2	Hyères	coût d'un PAPPH : environ 15 k€ HT
Général	Elaboration d'un programme d'actions sur les ZPAAC dans le cadre des études BAC : définition d'actions à destination des exploitants agricoles (action n°27 du Contrat Rade de Toulon)	ZPAAC des captages prioritaires	TPM	Général	Réflexion sur la possibilité d'ajuster le PPR	Hyères	1	Hyères	
					Prendre une délibération approuvant la délimitation des zones stratégiques	Hyères	1	Hyères	
					Cartographie de la ZIA et mesures de protection associées à intégrer au futur PAGD du SAGE Gapeau	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau	2		SAGE en projet, état des lieux non engagé

ZIA des Sénès - Communes de Belgentier, Solliès-Toucas, Cuers, Méounes, Solliès-Pont

Thème	Propositions d'actions complémentaires	Portage potentiel	Priorité	Communes concernées	Commentaire
Zones agricoles	Mesures de réduction des intrants circonscrites au PPR (quelques zones agricoles relictuelles)	Communes de Solliès-Pont et Solliès-Toucas	2	Communes de Solliès-Pont et Solliès-Toucas	voir proposition de définition de PPR (§ IV) l'essentiel de la vallée est urbanisable
Zones urbanisées	Réduction des apports polluants d'origine urbaine dans le Gapeau : traitement des rejets pluviaux et suppression des éventuels rejets directs non traités et surverses de réseaux EU	Communes de Belgentier, Solliès-Toucas et Solliès-Pont	2	Communes de Belgentier, Solliès-Toucas et Solliès-Pont	
	Diagnostic et réhabilitation prioritaire des dispositifs d'assainissement non collectif localisés sur la nappe alluviale	CC Vallée du Gapeau	2	Communes de Belgentier, Solliès-Toucas et Solliès-Pont	état d'avancement des travaux du SPANC non communiqué
	Mesures de réduction des intrants circonscrites au PPR (jardins, espaces verts)	Communes de Solliès-Pont et Solliès-Toucas	2	Communes de Solliès-Pont et Solliès-Toucas	voir proposition de définition de PPR (§ IV)
Général	Finalisation de la procédure de protection du captage (ajustement du PPR?)	Solliès-Pont	1	Solliès-Pont	voir proposition de définition de PPR (§ IV)
	Surveillance de la qualité des eaux du Gapeau, a minima suivi des résultats de la station RCS de Belgentier	Solliès-Pont	2	Solliès-Pont	actuellement, bon état écologique et mauvais état chimique (HAP)
	Prendre une délibération approuvant la délimitation des zones stratégiques	Communes de Belgentier, Solliès-Toucas et Solliès-Pont	1	Communes de Belgentier, Solliès-Toucas et Solliès-Pont	
	Cartographie de la ZIA et mesures de protection associées à intégrer au futur PAGD du SAGE Gapeau	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau	1	Communes de Solliès-Pont et Solliès-Toucas	SAGE en projet, état des lieux non engagé

ZIA de La Foux - Communes de Le Pradet, Carqueiranne et La Garde

Thème	Actions en cours ou planifiées	Périmètre de l'action	Maître d'ouvrage	Thème	Propositions d'actions complémentaires ou précisions relatives aux actions déjà programmées	Portage potentiel	Priorité	Communes concernées	Commentaire
Zones agricoles	Cartographie des exploitations agricoles et inventaire des modes de gestion des pollutions agricoles ponctuelles (action n°29 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var	Zones agricoles	<i>Promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée, agriculture biologique) sur l'ensemble de la ZIA</i>	Chambre d'Agriculture du Var	1	Le Pradet, La Garde, Carqueiranne	
	Valorisation des bonnes pratiques agricoles (action n°35 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var						
	Etude diagnostique complémentaire sur l'impact des structures équinées sur la qualité des eaux (action n°31 du Contrat Rade de Toulon) et création de filière de compostage et de valorisation de fumiers issus des structures (action n°37 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Filière cheval PACA		<i>Action à orienter prioritairement sur les structures équinées situées dans la ZIA</i>	Responsables de centres équestres, éleveurs Filière cheval PACA	2	Le Pradet, La Garde, Carqueiranne	
	Acquisition foncière de terrains à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement (actions n°34 b) du Contrat Rade de Toulon	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Commune de Le Pradet		<i>Action à orienter prioritairement sur les zones agricoles situées dans la ZPAAC et à étendre aux zones agricoles de la ZPAAC situées sur la commune de Carqueiranne</i>	TPM	1	Le Pradet, La Garde, Carqueiranne	
	Etablissement d'un accord cadre pour les petites exploitations (action n°36 du Contrat Rade de Toulon) pour favoriser le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement en horticulture et maraîchage sous serres	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var		<i>Vérifier que toutes les serres situées dans la ZIA sont équipées en dispositif de recyclage de solution nutritive pour limiter les rejets, les équiper si nécessaire ; engager prioritairement l'action sur les serres situées dans la ZPAAC</i>	Exploitants agricoles Chambre d'Agriculture du Var	1	Le Pradet, La Garde, Carqueiranne	Des serres sont présentes dans la ZPAAC, dans un secteur très vulnérable à faible distance du captage mais d'après la chambre d'agriculture elles sont toutes aux normes dans le Var
					<i>Inventaire, régularisation administrative et mise aux normes le cas échéant des forages agricoles dans la ZPAAC</i>	Organisme Unique	1	Le Pradet, La Garde, Carqueiranne	
	Mise aux normes et aide à la création des aires de lavage et bornes de remplissage des pulvérisateurs (action n°38 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var		<i>Diagnostic des pratiques concernant les aires de lavage et bornes de remplissage situées dans la ZIA</i>	Chambre d'Agriculture du Var	1	Le Pradet, La Garde, Carqueiranne	Pas d'aire ni de borne collective dans la ZIA selon les informations disponibles - déjà réglementé
Zones urbanisées	Schéma Directeur communautaire d'Assainissement (action n°4 du Contrat de Rade de Toulon) intégrant le diagnostic des réseaux de collecte; l'objectif est notamment la limitation des rejets directs	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	TPM	Zones urbanisées	<i>Surveillance des réseaux d'assainissement et le cas échéant travaux de réhabilitation de façon à éviter les pertes, en particulier dans les secteurs vulnérables de la ZIA</i>	TPM	2	Le Pradet	
	Contrôle périodique et réhabilitation des ANC (action n°12 du Contrat de Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	TPM		<i>Diagnostic et réhabilitation prioritaire des dispositifs d'assainissement non collectif localisés dans la ZIA (en commençant par ceux situés dans la ZPAAC)</i>	TPM	1	Le Pradet, Carqueiranne, La Garde	Nombreux écarts dans la ZIA, dont mas agricoles
	Participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration (actions n°32 b du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Communes du Pradet		Mise en œuvre à court terme des dispositions de la loi de janvier 2014 relative à l'utilisation des phytosanitaires : réalisation d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles visant le "zéro phyto"	pm	2	Le Pradet	coût d'un PAPPH : environ 15 k€ HT
	Réalisation ou mise à jour du volet qualitatif du schéma directeur d'assainissement pluvial (actions n°14 l et r du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Communes du Pradet et de La Garde		Traitement avant rejet des eaux pluviales issues des zones d'activités situées le long de la RD 559 ou détournement des eaux pluviales en dehors de la ZIA	Le Pradet	1	Le Pradet	
					Traitement des rejets pluviaux de la RD 559 dans la traversée de la ZIA ou détournement des rejets hors de la ZIA	Conseil général du Var	2		
Général	Elaboration d'un programme d'actions sur les ZPAAC dans le cadre des études BAC : définition d'actions à destination des exploitants agricoles (action n°27 du Contrat Rade de Toulon)	ZPAAC des captages prioritaires	TPM	Général	Finalisation de la procédure de protection du captage (ajustement du PPR?)	Le Pradet	1	Le Pradet, Carqueiranne, La Garde	Prendre notamment en compte les risques de pollution accidentelle : RD 559 sur le linéaire longeant la ZIA, zone d'activités Route de la Moutonne

Remarque : Importantes extensions des zones urbanisées (PLU du Pradet), notamment à l'ouest à proximité immédiate du captage (projet d'écoquartier "La Grenouille"); une vigilance particulière devra être portée à la réalisation des équipements d'assainissement EU et pluvial sur cette zone.

ZIA de Foncqueballe - Communes de Carqueiranne, La Garde et La Crau

Thème	Actions en cours ou planifiées	Périmètre de l'action	Maître d'ouvrage	Thème	Propositions d'actions complémentaires ou précisions relatives aux actions déjà programmées	Portage potentiel	Priorité	Communes concernées	Commentaire
Zones agricoles	Cartographie des exploitations agricoles et inventaire des modes de gestion des pollutions agricoles ponctuelles (action n°29 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var	Zones agricoles	Promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (agriculture raisonnée, agriculture biologique) sur l'ensemble de la ZIA	Chambre d'Agriculture du Var	1	La Garde, Carqueiranne	
	Valorisation des bonnes pratiques agricoles (action n°35 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var						
	Etude diagnostique complémentaire sur l'impact des structures équinées sur la qualité des eaux (action n°31 du Contrat Rade de Toulon) et création de filière de compostage et de valorisation de fumiers issus des structures (action n°37 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Filière cheval PACA						
	Acquisition foncière de terrains à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement (actions n°34 c) du Contrat Rade de Toulon	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Commune de La Garde						
	Etablissement d'un accord cadre pour les petites exploitations (action n°36 du Contrat Rade de Toulon) pour favoriser le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement en horticulture et maraîchage sous serres	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var						
	Mise aux normes et aide à la création des aires de lavage et bornes de remplissage des pulvérisateurs (action n°38 du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Chambre d'Agriculture du Var						
	Programme régional Directive nitrates (projet) : mise en œuvre des mesures renforcées dans la zone d'action renforcée du captage de Foncqueballe : couverture végétale inter-rangs pour les cultures pérennes, traçabilité des effluents pour les centres équestres, - récupération des eaux de drainage issues des serres et traitement avant rejet au milieu naturel	Zone vulnérable	Exploitants agricoles des communes de La Garde, Carqueiranne et La Crau						
Zones urbanisées	Schéma Directeur communautaire d'Assainissement (action n°4 du Contrat de Rade de Toulon) intégrant le diagnostic des réseaux de collecte; l'objectif est notamment la limitation des rejets directs	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	TPM	Zones urbanisées	Surveillance des réseaux d'assainissement et le cas échéant travaux de réhabilitation de façon à éviter les pertes, en particulier dans les secteurs vulnérables de la ZIA	TPM	2	Carqueiranne	
	Assainissement du quartier du Plan (action n°8 du Contrat de Rade de Toulon), situé en limite de 4 communes : La Garde (secteur du captage de Foncqueballe), Le Pradet, Carqueiranne, La Crau ; l'objectif est de sécuriser l'assainissement dans un secteur très sensible à la pollution	Quartier du Plan	TPM						
	Contrôle périodique et réhabilitation des ANC (action n°12 du Contrat de Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	TPM						
	Réalisation ou mise à jour du volet qualitatif du schéma directeur d'assainissement pluvial (actions n°14 l et r du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Communes du Pradet et de La Garde						
	Participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration (actions n°32 f, i du Contrat Rade de Toulon)	périmètre du Contrat de Rade de Toulon	Communes de La Garde et de La Crau						
Général	Elaboration d'un programme d'actions sur les ZPAAC dans le cadre des études BAC : définition d'actions à destination des exploitants agricoles (action n°27 du Contrat Rade de Toulon)	ZPAAC des captages prioritaires	TPM	Général	Finalisation de la procédure de protection du captage (ajustement du PPR?)	La Garde	1	Carqueiranne, La Garde	Prendre notamment en compte les risques de pollution accidentelle : RD 559 sur le linéaire longeant la ZIA, zone d'activités Route de la Moutonne

VII. CONCLUSION

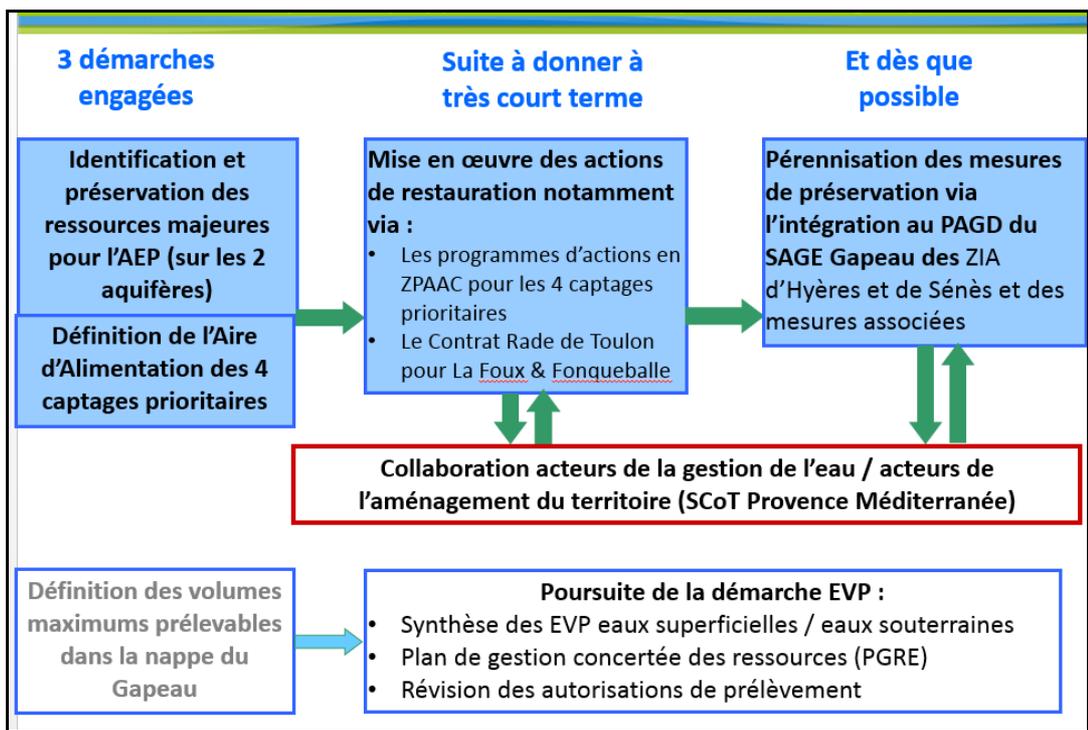
La mise en œuvre opérationnelle des actions visant la préservation des zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future ainsi que la résorption des contaminations des captages AEP existants pourrait se faire en 2 étapes :

- Dans le court terme : via la poursuite des procédures relatives aux captages prioritaires, engagées en phase 2 de la présente étude par la détermination des AAC et ZPAAC, et qui va se poursuivre par la réalisation des diagnostics territoriaux sous maîtrise d'ouvrage de TPM ; et en parallèle via le Contrat de rade de Toulon pour les communes concernées.
- Dès l'approbation du SAGE Gapeau, pour les ZIA des Sénès et de Hyères, les objectifs de protection pourront être pérennisés via l'intégration de ces zones dans le PAGD du SAGE.

Concernant la démarche volumes prélevables du bassin du Gapeau, il apparaît nécessaire de réaliser une évaluation et une synthèse des études disponibles (étude sur les eaux superficielles, étude sur les prélèvements agricoles, volet EVP de la présente étude), qui permette notamment d'assurer la cohérence des résultats entre les compartiments eaux superficielles et eaux souterraines, en prenant en compte au mieux les relations entre ces compartiments.

Au-delà des actions identifiées dans les tableaux pages précédentes, il est recommandé que les acteurs de la gestion de l'eau (services de l'Etat, structure de gestion du bassin du Gapeau, collectivités gestionnaires de l'AEP) mettent en place dès que possible une concertation avec les acteurs de l'aménagement du territoire, en priorité avec le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée et l'ensemble des EPCI et communes concernés par les zones stratégiques, de façon à :

- Faire reconnaître les enjeux liés à la préservation des zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future et favoriser l'appropriation des objectifs de protection durable de ces zones ;
- Faciliter la mise en œuvre des actions visant la protection durable des ressources stratégiques pour l'AEP ;
- Mettre à profit la révision du SCoT Provence Méditerranée pour y intégrer la cartographie des zones stratégiques et les dispositions de protection associées.



ANNEXES

ANNEXE 1

DUP des captages de Hyères

Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'AEP - Alluvions
du Gapeau et Plaine de l'Eygoutier

Direction des Affaires Générales
 et de contrôle administratif des
 collectivités locales

Expropriations - Poste 3304

Arrêté du 15 novembre
 1982

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

(Décrets du 28 mars 1977)

COMMUNE D'HYERES

Alimentation en eau potable

Instauration des périmètres de protection des ouvrages de captage
 d'eau potable du Père Eternel et du Golf-Hôtel et des servitudes
 qui en découlent.

Le Commissaire de la République du département du Var, Chevalier de
 la Légion d'Honneur ;

VU le décret n° 69-825 du 28 août 1969 portant déconcentration et unification des
 organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces
 protégés ;

VU les décrets n° 77-392 et n° 77-393 du 28 mars 1977 portant codification des textes
 réglementaires et législatifs en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'article 113 du Code Rural ;

VU les articles L. 20 et L. 20-1 du Code de la Santé Publique ;

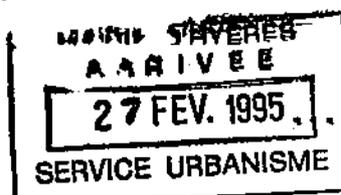
VU le décret n° 61-859 du 1er août 1961 modifié et complété par le décret n° 67-1093
 du 15 décembre 1967 portant règlement d'administration publique, pris pour l'application
 de l'article L. 20 du code de la santé publique ;

VU la loi modifiée n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la réparti-
 tion des eaux et à la lutte contre leur pollution,

VU la circulaire interministérielle du 10 décembre 1968 relative aux périmètres de
 protection des points de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités
 humaines ;

VU l'arrêté préfectoral nommant la liste des commissaires-enquêteurs pour l'année 1981 ;

VU le projet d'alimentation en eau potable et de protection des puits de captage d'eau
 présentée par la commune de HYERES ;



VU la délibération du 10 septembre 1980 par laquelle le Conseil Municipal de la commune d'Hyères a demandé la déclaration d'utilité publique pour la fixation des périmètres de protection des points d'eau du Golf-Hôtel et du Père Eternel, qui assurent l'alimentation en eau potable de la commune ;

VU les pièces du projet et notamment :

- la notice explicative,
- le plan de situation,
- le plan général des travaux,
- les caractéristiques principales des ouvrages,
- le plan parcellaire établissant les 3 périmètres : immédiat, rapproché, éloigné,
- l'état parcellaire pour les limites des périmètres de protection éloigné et rapproché,

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1969 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation d'eau de la commune d'Hyères et notamment son article 8 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 1981, ordonnant l'ouverture à la mairie d'Hyères d'une enquête publique sur le projet susvisé ;

VU le rapport du géologue agréé du 11 juillet 1980 ;

VU les avis favorables du Conseil départemental d'Hygiène du 2 septembre et 2 décembre 1980 ;

VU les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur du 21 novembre 1981 ;

VU avis favorable de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture du 29 juillet 1981

Considérant que les résultats de l'enquête sont favorables, l'utilité publique des travaux peut être déclarée ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Var ;

A R R E T E

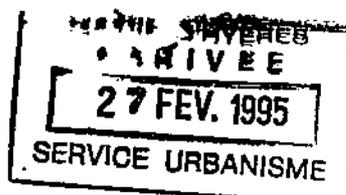
Article 1 - Sont déclarés d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des périmètres de protection des ouvrages de captage d'eau potable du Père Eternel et du Golf-Hôtel, sur le territoire de la commune d'HYERES.

Article 2 - Il est établi autour des captages des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée dont les délimitations respectives sont précisées par les indications du plan annexé et de l'état parcellaire joint.

Article 3 - Sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires en vigueur concernant les déversements, écoulements, jets, dépôts directs ou indirects d'eau ou de matière, les servitudes à mettre en oeuvre pour l'application du périmètre sont classés en deux catégories : "interdictions" et réglementations".

1- PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Toutes activités sont interdites sur les terrains inclus dans le périmètre de protection immédiate qui seront acquis en pleine propriété par la commune et clôturés.



PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

2.1 - Les interdictions formulées à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée pour les activités et faits mentionnés dans le décret n° 67 1093 du 15 décembre 1967 sont les suivants :

- exploitation de carrières à ciel ouvert, ouverture et remblaiement d'excavation à ciel ouvert.
- les forages et puits.
- dépôts d'ordures ménagères, immodices, détritiques et produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux.
- x - installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature. Des dérogations pourront être accordées, à titre exceptionnel, après avis du Conseil d'Hygiène, pour les constructions nécessaires à l'exploitation agricole.
- établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines. Des dérogations pourront être accordées, à titre exceptionnel, après avis du Conseil d'Hygiène, pour les constructions nécessaires à l'exploitation agricole.
- le pacage des animaux.

2.2 - Règlementations

- les épandages de fumier, engrais organiques et tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures seront réglementés si l'évolution de la qualité des eaux le nécessitait.
- les forages et les puits pourront être autorisés après consultation du Conseil départemental d'hygiène sur avis du géologue officiel, lorsque ces ouvrages sont liés à l'exploitation agricole.

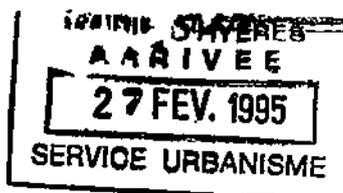
3 - PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

Les activités énumérées aux paragraphes 2.1 et 2.2. ci-dessus seront soumises à l'avis préalable du Conseil Départemental d'hygiène.

Article 4 - La commune d'HYERES :

- 4.1 - réalisera un suivi continu de l'évolution de la qualité des eaux de la nappe par des analyses, selon une fréquence au moins mensuelle pour les analyses de contrôle courantes (nitrates notamment) et d'au moins 2 fois par an pour les pesticides (endosulfan, parathion, éthyl).
- 4.2 - réalisera avec une fréquence et en un point à déterminer en accord avec le service de la police des eaux, des analyses conformes aux normes européennes afin de réaliser le suivi de la qualité des eaux du Gapeau alimentant la nappe.
- 4.3 - mettra en place en accord avec les services de la police des eaux et les services compétents, et dans le but de prévenir et de collecter toute pollution accidentelle d'hydrocarbures, des glissières et caniveaux en béton le long du C.D. 12 à l'amont du pont du Gapeau et de la R.N. 98 pour la portion comprise dans le périmètre rapproché.

L'évacuation du collecteur de ces ouvrages s'effectuera dans un bassin étanche ou dans des conditions à déterminer en accord avec le Service de la police des eaux.



- 4.4 - disposera en permanence d'un matériel mobile de barrage susceptible d'être mis en oeuvre rapidement en cas de pollution accidentelle du Gapeau par des hydrocarbures
- 4.5 - mettra en place une signalisation informant de la présence des périmètres de protection du Gapeau.
- 4.6 - organisera une action d'information, en liaison avec la profession agricole, sur l'emploi des irrigations, fumures et pesticides dans les périmètres de protection des points d'eau.

Article 5 - Le périmètre de protection immédiate dont les terrains doivent être acquis en pleine propriété, sera clôturé à la diligence et aux frais de la commune de HYERES par les soins de l'Ingénieur en chef des eaux et forêts, Directeur Départemental de l'agriculture, qui dressera procès-verbal de l'opération.

Article 6 - Pour les activités, dépôts et installations existant à la date de la publication du présent arrêté, sur le terrain compris dans les périmètres de protection prévus à l'article 2, il devra être satisfait aux obligations résultant de l'institution desdits périmètres dans un délai de 2 ans.

Article 7 - Le Maire de Hyères, est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les terrains et servitudes nécessaires à la constitution du périmètre immédiat.

Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de 5 ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 8 - Quiconque aura contrevenu aux dispositions des articles 3 et 6 du présent arrêté sera passible de peines prévues par le décret n° 67-1094 du 15 décembre 1967 pris pour l'application de la loi modifiée n° 64-1245 du 16 décembre 1964.

Article 9 - Le présent arrêté sera, par les soins et à la charge du Maire d'HYERES.

- d'une part, notifié à chacun des propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection ;
- d'autre part, publié à la conservation des hypothèques du département du Var

Article 10 - Il sera pourvu à la dépense au moyen d'inscriptions appropriées sur le budget de la commune d'Hyères.

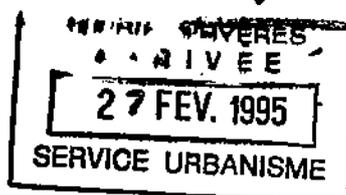
Article 11 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Var, Le Maire d'Hyères, le Directeur Départemental de l'Agriculture, le Directeur Départemental de l'Équipement, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera, en outre, inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Toulon, le 15 NOV 1992
 Le Commissaire de la République,
 Pour le Commissaire de la République
 Le Secrétaire Général

Pour Ampliation
 Le Chef de Bureau Délégué



A. BUR



[Handwritten signature]

FRANCOIS FILLARD

ANNEXE 2

Fiches actions du Contrat de Baie Rade de Toulon

Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'AEP - Alluvions
du Gapeau et Plaine de l'Eygoutier

	Intitulé de l'opération En gras fiches seules ou fiches mères Normal fiches filles rattachées à une fiche mère ou à une thématique	Phase	Maîtrise d'ouvrage	Montant estimatif par phase en euros HT en gras estimation MO normal estimation Cellule contrat de baie			
				Nature	PHASE I (2ans)	Nature	PHASE II (3ans)
ENJEU A - AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX							
Le territoire doit reconquérir une eau de qualité, souterraine, superficielle et marine							
Objectif A.1 - Réduire les pollutions microbiologiques							
Programme A.1.1 - Connaissance, suivi et contrôle							
4	Schéma Directeur Communautaire d'Assainissement	1	CA TPM SCA	E	250 000.00		0.00
Programme A.1.2 - Assainissement collectif							
8	Assainissement du quartier du Plan	1 et 2	CA TPM SCA	T	1 000 000.00	T	2 000 000.00
9	Sécurisation des postes de relevage littoraux et le long de cours d'eau	1 et 2	CA TPM SCA	T	1 729 655.20	T	?
10	Restructuration de postes de refoulement	1 et 2	CA TPM SCA	T	876 000.00	T	1 314 000.00
Programme A.1.3 - Assainissement non collectif							
12	Contrôle périodique du bon fonctionnement et réhabilitation des ANC	1 et 2	CA TPM SCA	S	100 000.00	S	150 000.00
Programme A.1.4 - Eaux noires portuaires							
Objectif A.2 : Réduire les pollutions chimiques (métaux-hydrocarbures-organiques)							
Programme A.2.1 : Connaissance, suivi et contrôle							
14	Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade	1 et 2	CA TPM Environnement	E	300 000.00	E	200 000.00
Programme A.2.2 - Produits résiduels d'assainissement							
Programme A.2.3 - Assainissement pluvial							
14l	Réalisation ou mise à jour du volet qualitatif du schéma directeur d'assainissement pluvial	2	Le Pradet		0.00	E	15 000.00
14q	Réalisation ou mise à jour du volet qualitatif du schéma directeur d'assainissement pluvial	1 et 2	La Crau	E	70 000.00	T	?
14r	Réalisation du schéma directeur pluvial y compris de son volet qualitatif	2	La Garde		0.00	E	150 000.00
Programme A.2.4 - Pollutions portuaires et dragages							
Objectif A.3 - Réduire les pollutions pesticides - nutriments							
Programme A.3.1 - Connaissance, suivi et contrôle							
27	Démarche Aires d'Alimentation de Captage	1	CA TPM Environnement	E	35 000.00		0.00
28	Extension du réseau de mesures des phytosanitaires et nitrates	1 et 2	Chambre d'agriculture	S	15 000.00	S	21 000.00
29	Cartographie des exploitations agricoles et inventaire des modes de gestion des pollutions agricoles ponctuelles	1	Chambre d'Agriculture	E	30 000.00		0.00
31	Étude diagnostique complémentaire sur l'impact des structures équinées sur la qualité des eaux	1	Filière Cheval PACA	E	53 000.00		0.00
Programme A.3.2 - Espaces verts - voiries							
32	Aide aux collectivités pour réduire l'usage des phytosanitaires	1 et 2	FREDON PACA	A	3 200.00	A	800.00
32b	Participation à l'audit et à la formation certiphyto de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration	1 et 2	Le Pradet	G	800.00	G	200.00
32f	Participation à l'audit et à la formation certiphyto de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration	1 et 2	La Crau	G	800.00	G	200.00
32i	Participation à l'audit et à la formation certiphyto de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration	1 et 2	La Garde	G	800.00	G	200.00
32j	Participation à l'audit et à la formation certiphyto de la Fredon PACA et mise en œuvre du programme d'amélioration	1 et 2	Hyères	G	800.00	G	200.00
Programme A.3.3 - Activités agricoles							
33	Extension de la mission du chargé de mission de la chambre d'agriculture à l'intégralité du territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2	1 et 2	Chambre d'Agriculture	G	6 000.00	G	9 000.00
34	Animation des démarches d'acquisition foncières de terrain à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement	1 et 2	CA TPM DE	A	26 000.00	A	38 000.00
34b	Acquisitions foncières de terrains à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement	1 et 2	Le Pradet	G	100 000.00	G	150 000.00
34c	Mise à disposition de terrains à vocation agricoles, pour des pratiques de culture respectueuses de l'environnement	1 et 2	La Garde	G	15 000.00	G	?
35	Valorisation des bonnes pratiques agricole	1 et 2	Chambre d'agriculture	C	4 000.00	C	6 000.00
36	Etablissement d'un accord cadre pour les petites exploitations	1 et 2	Chambre d'agriculture	G	?	G	?
37	Création de filière de compostage et de valorisation de fumiers issus des structures équinées	1 et 2	Filière Cheval PACA	E	51 500.00	T	?
38	Mise aux normes et aide à la création des aires de lavage individuelles ou collectives de traitement des effluents des pulvérisateurs	1 et 2	Chambre d'Agriculture	E	0.00	E	?
Programme A.3.4 - Assainissement non collectif							
12	Contrôle périodique du bon fonctionnement et réhabilitation des ANC	1 et 2	CA TPM SCA	S		S	
Objectif A.4 - Connaître les rejets d'autres substances polluantes (médicaments...)							
Programme A.4.1 - Connaissance, suivi et contrôle							
Montant Total par phase pour l'Enjeu A					4 667 555.20		4 054 600.00

Intitulé de l'opération En gras fiches seules ou fiches mères Normal fiches filles rattachées à une fiche mère ou à une thématique	Phase	Maitrise d'ouvrage	Montant estimatif par phase en euros HT en gras estimation MO normal estimation Cellule contrat de baie			
			Nature	PHASE I (2ans)	Nature	PHASE II (3ans)
ENJEU B - GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES MILIEUX POUR LE MAINTIEN DES USAGES						
Le territoire doit se donner les moyens et les outils pour concilier l'aménagement du territoire et l'organisation des usages avec la préservation des ressources						
Objectif B.1 - Gérer durablement la ressource en eau potable						
Programme B.1.1 - Connaissance, suivi et contrôle						
39	Etude de recherche de ressources alternatives en eau et caractérisation de l'état qualitatif de la nappe	1 et 2	La Crau	E	40 000.00	?
Programme B.1.2 - protection de la ressource						
40	Protection qualitative de la ressource en eau de la Foux	1 et 2	Le Pradet	E	0.00	T ?
Objectif B.2 - Réduire les impacts des usages liés aux milieux aquatiques terrestres, littoraux et marins						
Programme B.2.1 - Connaissance, suivi et contrôle						
Programme B.2.2 - Accompagnement des activités sur les cours d'eau						
Programme B.2.3 - Accompagnement des activités sur la frange littorale						
Programme B.2.4 - Accompagnement des activités en mer						
Montant Total par phase pour l'Enjeu B					40 000.00	0.00
ENJEU C - AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES						
Les milieux doivent retrouver à terme une bonne qualité qui passe par l'entretien, la restauration et la préservation						
Objectif C.1 - Supprimer les macrodéchets et épaves des milieux aquatiques terrestres, littoraux et marins						
Programme C.1.1 - Connaissance, suivi et contrôle						
Programme C.1.2 - Supprimer les macro-déchets et épaves des cours d'eau et zones humides						
Programme C.1.3 - Supprimer les macro-déchets et épaves du littoral						
Programme C.1.4 - Supprimer les macro-déchets et épaves du milieu marin						
Objectif C.2 - Restaurer, préserver et entretenir le fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques terrestres littoraux et marins						
Programme C.2.1 - Connaissance, suivi et contrôle						
Programme C.2.2 - Restaurer et préserver les écosystèmes aquatiques terrestres						
Programme C.2.3 - Restaurer et préserver les écosystèmes littoraux						
Programme C.2.4 - Restaurer et préserver les écosystèmes marin						
Montant Total par phase pour l'Enjeu C					0.00	0.00
ENJEU D - MAINTIEN D'UNE ANIMATION QUI ASSOCIE DURABLEMENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE						
Comprendre et suivre l'évolution positive du territoire						
Objectif D.1 - Animer, suivre et évaluer le Contrat de Baie						
Programme D.1.1 - Connaissance, suivi et contrôle						
Objectif D.2 - Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population						
Programme D.2.1 - Connaissance, suivi et contrôle						
Programme D.2.2 - Communiquer, informer et sensibiliser les scolaires						
Programme D.2.3 - Communiquer, informer et sensibiliser le grand public						
74	"Festi source"	1 et 2	Ollioules/association	C	10 000.00	C 15 000.00
76	Sensibilisation aux bonnes pratiques de jardinage, "Pradet côté jardins"	1 et 2	Le Pradet	C	5 000.00	C 7 500.00
Programme D.2.4 - Communiquer, informer et sensibiliser les Elus et techniciens de collectivités						
Programme D.2.5 - Communiquer, informer et sensibiliser les professionnels						
Montant Total par phase pour l'Enjeu D					15 000.00	22 500.00
Montant Total Contrat de baie					4 722 555.20	4 077 100.00

Schéma directeur communautaire d'assainissement

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM SCA

■ **Numéro de la fiche :** 4

■ **Classement du projet :** A.1.1

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions microbiologiques

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)
Masse d'eau naturelle côtière - Pointe du Gaou - pointe Escampobarou (FRDC07f)
Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)
Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM Objectif F3.

Autres attentes réglementaires :

Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début	Phase du contrat	Conditions de réalisation
01/06/2013	Phase 1	Information non renseignée
Date de fin 31/12/2015		

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Protéger les milieux récepteurs en limitant les rejets directs
Poser un diagnostic des réseaux de collecte
Établir un programme hiérarchisé de travaux à 15 ans
Définir des indicateurs de suivi des actions du schéma directeur
Proposer des modalités d'exploitation des services

d'assainissement pour apporter à tous les abonnés un service de qualité
Maîtriser l'évolution du prix de l'assainissement au regard des travaux à engager
Mettre en cohérence des zonages d'assainissement au regard des documents d'urbanisme et harmonisation à l'échelle de TPM

Description sommaire de l'opération

VOLET 1 - Etablissement du schéma directeur Phase 1 : Diagnostic de l'existant : en cours Recueil et analyse des données Reconnaissance des réseaux Campagnes de mesures Investigations complémentaires diagnostic Phase 2 : Etablissement des scénarios Phase 3 : Etablissement du schéma directeur Phase 4 : Proposition d'harmonisation

du service et prospective tarifaire VOLET 2 - Campagnes de mesures et modélisations Campagnes de mesures complémentaires Mesures de débit Mesures de qualité Modélisation des réseaux Diagnostic capacitaire Simulation d'extensions de réseaux Simulation d'évènements pluvieux Simulation de réduction des eaux parasites

Plan de financement

Coût global: 650 000 € HT A partir de 2013 il restera pour la Phase 1 du contrat 250 000 € HT de prestation à réaliser Aide AE RMC 325 000 sur les 650 000 € HT global.

Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	250000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	50	125000	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	30	75000	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires	Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.				

Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

Tableau de bord de suivi environnemental

Aucun indicateur pour cette fiche

Assainissement du quartier du Plan

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM SCA

■ **Numéro de la fiche :** 8

■ **Classement du projet :** A.1.2

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions microbiologiques

Programme :
Assainissement collectif

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)
Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :
PAMM Objectif F3.

Autres attentes réglementaires :
Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)

■ **Nature du projet :** Etude
Travaux

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

- Mise en place du financement. - Volonté des particuliers à se raccorder (La distance au réseau dans les parcelles privée peut être assez importante).

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Sécurisation des réseaux dans un secteur très sensible à la pollution par les nitrates (ZVN) et compte tenu des contraintes techniques (zone inondable). Cette action apporte également une sécurisation pour la pollution microbiologique.

■ **Description sommaire de l'opération**

Le quartier du Plan se situe en limite de 4 communes : La Garde, Le Pradet, Carqueiranne, La Crau. A l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération, il apparaît que le développement d'un réseau de collecte des eaux usées dans le quartier présente des enjeux pour l'ensemble du bassin versant, et non pas seulement pour le secteur localisé sur la Garde. Pour la commune du Pradet, le projet a un intérêt pour : - la protection de la nappe phréatique utilisée comme captage d'eau potable, - le raccordement

d'un nouveau collège, - la desserte d'un écoquartier. Pour la commune de Carqueiranne, l'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur du Plan desservira un camping. Pour la Commune de La Garde le projet a un intérêt pour: La protection de la nappe phréatique utilisée comme captage d'eau potable (application des futures contraintes préfectorales en terme de protection du captage d'eau potable). Enfin, pour la commune de la Crau, les ouvrages permettront de raccorder une zone d'activités économiques.

■ Plan de financement

3 000 000 € HT dont 1 000 000 € HT en phase1

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	1000000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)				0.00
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération	
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0	
	Conseil régional PACA	0	0	0	0	
	Conseil général du Var	30	300000	0	0	
	Etat	0	0	0	0	
	Autres	0	0	0	0	
	Auto-financement	0	0	0	0	
Commentaires	Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR5 Rénovation des réseaux d'eaux usées

Description :

Sécurisation des postes de relevage littoraux et le long de cours d'eau

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM SCA

■ **Numéro de la fiche :** 9

■ **Classement du projet :** A.1.2

Enjeu :

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :

Réduire les pollutions microbiologiques

Programme :

Assainissement collectif

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM Objectif F3

Autres attentes réglementaires :

Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) Actions inscrites dans le cadre de la réalisation des travaux prévus par le diagnostic et mentionné dans les arrêtés préfectoraux des systèmes d'assainissement concernés.

■ **Nature du projet :** Travaux

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début	Phase du contrat	Conditions de réalisation
01/06/2013	Phase 1 & 2	Information non renseignée
Date de fin 31/12/2018		

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Eviter les dysfonctionnements des postes de relevage pour s'affranchir des risques de déversement.

■ **Description sommaire de l'opération**

Il y a lieu de mener une opération globale de sécurisation de certains postes de relevage des communes de l'agglomération, et d'équipement de ces postes en traitements des sulfures et des odeurs. Les travaux seront réalisés en plusieurs phases La première phase sera réalisée entre 2012 et 2015 pour la sécurisation des postes de relevage de La Seyne Sur Mer : -

équipement de groupes électrogènes de secours pour pallier à d'éventuels défauts d'alimentation électriques - La mise en place de dispositifs de traitement pour éviter la formation de sulfures dans les réseaux - Mise en place d'unités de désodorisation; Les phases suivantes restent à définir et concerneront les autres postes de relevage de la Communauté.

■ Plan de financement

Budget de la phase 1 : 1 729 655,20 euros TTC Budget des phases à venir : à déterminer Subvention agence de l'eau en cours

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	1730000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	16	276800	0	0
	Conseil régional PACA	2	34600	0	0
	Conseil général du Var	23	397900	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires	Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.				

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Restructuration de postes de refoulements

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM SCA

■ **Numéro de la fiche :** 10

■ **Classement du projet :** A.1.2

Enjeu :

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :

Réduire les pollutions microbiologiques

Programme :

Assainissement collectif

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)

Masse d'eau naturelle côtière - Pointe du Gaou - pointe Escampobariou (FRDC07f)

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM Objectif F3

Autres attentes réglementaires :

Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) Actions inscrites dans le cadre de la réalisation des travaux prévus par le diagnostic et mentionné dans les arrêtés préfectoraux des systèmes d'assainissement concernés.

■ **Nature du projet :** Travaux
Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Information non renseignée

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Eviter les dysfonctionnements des postes de relevage liés à une surcharges hydrauliques pour s'affranchir des risques de déversement d'effluents en mer .

■ Description sommaire de l'opération

L'intervention portera sur la restructuration des postes de refoulements et réseaux associés suivants : - Poste des Résistants, commune de St Mandrier - Poste de refoulement des Gravettes et son refoulement, commune du Pradet, - Poste de refoulement de la Moutonne, commune de La Crau. Les réseaux d'assainissement alimentant ces postes de relevage sont sujets à l'intrusion d'eaux parasites pluviales et/ou de nappes et eaux de mer. Ces surcharges hydrauliques n'étant pas en adéquation avec la capacité de pompage

des postes de relevage, il est à déplorer une mise en charge des réseaux ainsi que des risques de déversements au milieu naturel, L'objet de l'intervention est de définir les solutions envisageables pour éviter les déversements intempestifs et proposer les travaux d'équipement à engager sur le poste de refoulement. Les travaux porteront également sur la réorganisation voire la modernisation des équipements existants du poste (groupe électrogène, traitement H2S, chambre des vannes, désodorisation, ...)

■ Plan de financement

Budget : 2 190 000 euros TTC soit 1 800 000 €HT aides

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	876000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)				0.00
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération	
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0	
	Conseil régional PACA	0	0	0	0	
	Conseil général du Var	30	262800	0	0	
	Etat	0	0	0	0	
	Autres	0	0	0	0	
	Auto-financement	0	0	0	0	
Commentaires	Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Contrôle périodique du bon fonctionnement et réhabilitation des ANC

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM SCA

■ **Numéro de la fiche :** 12

■ **Classement du projet :** A.1.3

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions microbiologiques

Programme :
Assainissement non collectif

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM Objectif F3

Autres attentes réglementaires :

Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) Articles R.2224-6 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

■ **Nature du projet :** Suivi / contrôle

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début	Phase du contrat	Conditions de réalisation
01/06/2013	Phase 1 & 2	Information non renseignée
Date de fin 31/12/2018		

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Les systèmes d'assainissement non collectif sont générateurs de pollution microbiologique et de pollution par nitrate des masses d'eau souterraines. Les ANC défaillants situés en

bord de mer peuvent également avoir un impact sur la qualité des sites de baignade. Leur mise en conformité est donc importante vis à vis des objectifs du contrat de baie.

■ **Description sommaire de l'opération**

Information non renseignée

■ **Plan de financement**

poste du chargé de mission : 50 000 €HT phase I : 100 000€ phaseII : 150 000€ - Aides?

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	100000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE1 Classement des eaux de baignade

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE2 Fermeture des plages par arrêté municipal

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)

Description :

Etude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM Environnement

■ **Numéro de la fiche :** 14

■ **Classement du projet :** A.2.1

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions chimiques (métaux-
hydrocarbures-organiques)

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)
Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)
Masse d'eau naturelle côtière - Pointe du Gaou - pointe Escampobariou (FRDC07f)
Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5A04 : Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)
5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM Objectifs F1 F2

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Animation / coordination

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Date de fin

31/12/2018

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Définition d'une stratégie multipartenariale par l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Le bilan du contrat de baie n°1 de la rade de Toulon montre que la connaissance du fonctionnement hydraulique et hydrologique globale du bassin versant du contrat de baie est un prérequis indispensable pour optimiser les actions de lutte contre les pollutions (augmentation de l'efficacité des actions menées et diminution des coûts). Cette connaissance est attendue par de nombreux acteurs du territoire pour identifier les besoins en termes d'abatement

de la pollution dans les cours d'eau et réseaux pluviaux (optimisation du positionnement des ouvrages). Ce travail permettra de faciliter la mise à jour ou la réalisation des volets pollution des schémas directeurs d'assainissement pluviaux... Par ailleurs cette étude impliquera l'acquisition de données sur le fonctionnement des cours d'eau qui pourront être réutilisées par les autorités qui seront en charge de la lutte contre les inondations.

Description sommaire de l'opération

Dans un premier temps la CA TPM va missionner un assistant à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour définir la stratégie générale de cette étude globale. Pour cela, il s'agira de rencontrer toutes les parties prenantes de cette opération (communes, IRSN, USTV, Marine Nationale, TPM PICS, service des routes du CG83, Syndicat de l'Eygoutier ...). L'AMO utilisera également ces entretiens pour faire une synthèse des données disponibles. Il identifiera les besoins des partenaires en terme de connaissance et leur contribution à l'étude. Il aidera ensuite la CA TPM à rédiger le ou les cahiers des charges de l'étude à mener. Celui ci pourra éventuellement prendre la forme d'un groupement de commande en fonction des contributions qui pourront être apportées par chacun des partenaires concernés. On peut noter dès à présent que: l'IRSN a engagé une campagne de mesures dans le Las et l'Eygoutier / Il faudra un suivi de deux ans / L'étude prendra en compte les flux

et débits des cours d'eau côtiers tels que le Las, l'Eygoutier, Faveyrolle, l'Oïde, Le Grand Vallat de Carqueiranne, Le Loup et également des exutoires pluviaux principaux. La liste des contaminants étudié intégrera les substances dangereuses. Les résultats de l'étude générale définiront les engagements à prendre dans la phase II du contrat. Il y aura notamment la mise à jour ou la réalisation des volet "pollution" des schémas directeurs d'assainissement pluviaux avec notamment l'identification des sites clés pour lesquels des équipements d'abattement des pollutions devront être mis en place (en amont des ports par exemple). L'objectif à terme serait de disposer d'un nombre le plus restreint possible de bassins de décantation ou autres systèmes de dé-pollution pour réduire les problèmes liés à leur entretien tout en optimisant leur efficacité pour l'abattement des flux contaminants à l'échelle du bassin versant du contrat de baie.

Plan de financement

Etude de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage 50 000 € TTC Etude générale à définir dans un deuxième temps sur la base des conclusions de l'AMO (budget envisagé pour la CA TPM 450 000 € pendant 2ans): Phase I : 300 000 Phase II : 200 000

Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	300000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	50	150000	0	0
	Conseil régional PACA	30	90000	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ **Tableau de bord de suivi environnemental**

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Réalisation ou mise à jour du volet qualitatif du schéma directeur d'assainissement pluvial

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune du Pradet

■ **Numéro de la fiche :** 14I

■ **Classement du projet :** A.2.3

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions chimiques (métaux-
hydrocarbures-organiques)

Programme :
Assainissement pluvial

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)
Masse d'eau naturelle côtière - Pointe du Gaou - pointe Escampobarou (FRDC07f)
Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM - Objectif F1

Autres attentes réglementaires :

Réglementation relative à la gestion des eaux pluviales.

■ **Nature du projet :** Gestion

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début	Phase du contrat	Conditions de réalisation
31/12/2015	Phase 2	Sur la base des résultats de l'étude globale des flux contaminants des cours d'eau (fiche mère N°14)
31/12/2018		

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

L'étude globale des flux contaminants des cours d'eau permettra d'avoir une vision intercommunale de la problématique de l'assainissement pluvial. Il s'agira ensuite aux communes d'exploiter ces données pour mettre à jour ou réaliser le volet pollution de leur schéma directeur d'assainissement pluvial.

■ **Description sommaire de l'opération**

La commune réalisera le volet pollution de son schéma directeur d'assainissement pluvial sur la base des résultats de l'étude globale (fiche n°14) menée à l'échelle du bassin versant du contrat de baie n°2 de la rade de Toulon [2013-2018].

■ **Plan de financement**

Etude complémentaire pour élaborer le volet pollution : entre 12 000 et 15 000 €

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	0	Montant réel de l'opération (€ HT)		0	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR6 Réalisation des schémas directeurs eaux pluviales intégrant un volet qualitatif

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE10 Contamination chimique de la matière vivante en mer

Description :

Réalisation ou mise à jour du volet qualitatif du schéma directeur d'assainissement pluvial

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune de la Crau

■ **Numéro de la fiche :** 14q

■ **Classement du projet :** A.2.3

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions chimiques (métaux-
hydrocarbures-organiques)

Programme :
Assainissement pluvial

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau naturelle côtière - Pointe du Gaou - pointe Escampobariou (FRDC07f)

Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM - Objectif F1

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Sur la base des résultats de l'étude globale des flux contaminants des cours d'eau (fiche mère n°14)

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

L'étude globale (fiche mère n°14) permettra d'avoir une vision intercommunale de la problématique de l'assainissement pluvial. Il s'agira ensuite aux communes d'exploiter ces données pour mettre à jour ou réaliser le volet pollution de leur schéma directeur d'assainissement pluvial.

■ **Description sommaire de l'opération**

La commune de La CRAU réalisera son schéma directeur d'assainissement Pluvial. En 2013. Celui-ci comprendra un volet pollution.

■ **Plan de financement**

70 000 €HT

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	70000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	50	35000	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	30	21000	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires	Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.				

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR6 Réalisation des schémas directeurs eaux pluviales intégrant un volet qualitatif

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE10 Contamination chimique de la matière vivante en mer

Description :

Réalisation du schéma directeur pluvial y compris de son volet qualitatif

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune de la Garde

■ **Numéro de la fiche :** 14r

■ **Classement du projet :** A.2.3

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions chimiques (métaux-
hydrocarbures-organiques)

Programme :
Assainissement pluvial

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

PAMM - Objectif F1

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

31/12/2015

Phase du contrat

Phase 2

Conditions de réalisation

Sur la base des résultats de l'étude globale des flux contaminants des cours d'eau (fiche mère n°14)

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

L'étude globale (fiche mère n°14) permettra d'avoir une vision intercommunale de la problématique du réseau pluvial et définira les occurrences, volumes de rétention et débits entrants sur chaque commune. Il s'agira ensuite à la commune de LA GARDE d'exploiter ces données pour réaliser son propre schéma directeur pluvial.

■ **Description sommaire de l'opération**

La commune réalisera son schéma directeur pluvial sur la base des résultats de l'étude hydrologique globale menée à l'échelle du bassin versant du contrat de baie de la rade de Toulon [2013-2018]. Il consistera entre autres en la

mise à jour de son plan des réseaux, en la modélisation de son réseau à partir des bases définies par l'étude globale TPM, en l'établissement d'un programme pluri-annuel de travaux, en la définition de propositions urbanistiques.

■ **Plan de financement**

100 à 150 K€ en phase 2.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	0	Montant réel de l'opération (€ HT)		0	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR6 Réalisation des schémas directeurs eaux pluviales intégrant un volet qualitatif

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE10 Contamination chimique de la matière vivante en mer

Description :

Démarche d'aire d'alimentation de captage

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM Environnement

■ **Numéro de la fiche :** 27

■ **Classement du projet :** A.3.1

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Date de fin

31/12/2015

Phase du contrat

Phase 1

Conditions de réalisation

Définition des aires d'alimentation des captages par l'Agence de l'Eau. Prise en compte et intégration des études réglementaires relatives aux périmètres de protection Engagement des communes gestionnaires à réaliser et à mettre en œuvre un programme d'actions (mesures foncières, réglementaires ou économiques)

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Réduction des risques pour la santé. Préservation de la ressource en eau La réglementation incite à engager les démarches de restauration : - DCE 2000 : limiter le recours au traitement, protéger la ressource. - Loi sur l'eau 2006:

intervention à l'échelle de l'AAC, introduction du dispositif des ZSCE. - Loi Grenelle 2009 : engager des programmes d'actions sur les 500 captages les plus menacés. - SDAGE 2009: lister les captages et préconisations sur les actions

Description sommaire de l'opération

Le SDAGE dresse la liste des captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions contre les pollutions diffusées par les nitrates et/ou les pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation. Les captages de Fonqueballe (commune de la Garde), de la Foux (commune du Pradet), doivent faire l'objet d'une démarche de restauration et de protection à long terme. En partenariat avec l'Agence de l'Eau, la CA TPM souhaite engager une étude diagnostic préalable commune aux 4 captages (dont 2 situés sur le territoire du contrat de baie des îles d'or pour les captages des Arquets à La CRAU et de Golf Hôtel HYERES). La mise en oeuvre des programmes d'actions sera à la charge des collectivités gestionnaires des captages, soit les communes de la Garde, du Pradet (pour la Foux et Fonqueballe). L'étude diagnostic des 4 captages sera composée des phases suivantes : - Phase 1 : étude géologique et hydrogéologique (menée par l'AERMC) ; Définition des caractéristiques physiques des réservoirs aquifères et conditions d'alimentation (approche bibliographique essentiellement), qualité des eaux (une campagne de mesures sera réalisée au droit d'ouvrages existants et des captages (mesures du niveau de la nappe et prélèvements pour analyses, et sera complétée par les résultats du suivi sanitaire de l'ARS). La réalisation de piézomètres n'est pas à exclure dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'ouvrages permettant des mesures, si nécessaire mesures de qualité des sols au droit de secteurs de contamination supposée (anciennes décharges, sites industriels...). - Phase 2 : délimitation de l'aire d'alimentation de captage (AAC) (AERMC) ; Définition des limites géographiques de l'aire d'alimentation sur la base des éléments recueillis en phase 1 Ces deux premières phases seront réalisées par Maîtrise d'Ouvrage de l'AERMC - Phase 3 : cartographie de la vulnérabilité (CA TPM) ; Cartographie basée sur un maillage de l'aire d'alimentation et application d'un système de notation (indice

""DRASTIC"" par exemple), caractérisant la vulnérabilité - Phase 4 : Analyse des risques de pollution et caractérisation des enjeux (CA TPM) Identification des activités à risque de pollution présentes sur l'aire d'alimentation des captages (agriculture, habitations, infrastructures de transport, décharges sauvages,...) - Phase 5 : diagnostic et plans d'actions (orientations) (CA TPM) Sur la base des enjeux définis en phase 4, réalisation d'un diagnostic plus précis des pratiques (agricoles notamment) pour définir le risque de transfert des polluants (nitrates et pesticides en particulier). Dans ce volet, on pourra s'appuyer sur la cartographie des zones agricoles et des pratiques, qui sera réalisé par le chambre d'agriculture (fiche action n° 31). Définition de stratégies de plan d'action par polluant et de pistes d'actions possibles. Les programmes d'action par captage portés par les communes compétentes pourront être inscrits en phase 2 du Contrat. Remarque : Seront visés en priorité les nitrates et les pesticides (molécules retrouvées au droit des captages, atrazine et ses métabolites en particulier). D'autres paramètres pourront être recherchés, notamment selon les résultats des campagnes RSDE. A noter que des démarches réglementaires relatives aux périmètres de protection de ces captages sont en cours, elles seront intégrées aux études ""AAC"" : - Captage de la Foux : une étude hydrogéologique dans le périmètre immédiat et rapproché est lancée. Elle aboutira à des prescriptions, notamment en matière d'occupation des sols et d'assainissement domestique (enquête publique programmée pour fin 2012) - Captage de Fonqueballe : une étude hydrogéologique a été réalisée pour la définition des périmètres de protection. Ces derniers ont été intégrés dans le PLU en anticipation. La fin de la procédure (enquête parcellaire) reste à mener. En outre, la commune de la Garde est en train de finaliser les acquisitions foncières dans le périmètre de protection immédiat.

Plan de financement

Phase 3, 4 et 5 : 35 000 € HT

Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	35000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	80	28000	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation**Avancement de l'opération** : Non réalisé**Information sur les éventuelles conditions préalables** :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni**■ Tableau de bord de suivi environnemental****Indicateur d'état** : [Indicateurs.doc](#)**Nom** : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI**Description** :**Indicateur d'état** : [Indicateurs.doc](#)**Nom** : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides**Description** :**Indicateur d'état** : [Indicateurs.doc](#)**Nom** : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)**Description** :

Démarche d'aire d'alimentation de captage

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Communauté d'Agglomération TPM Environnement

■ **Numéro de la fiche :** 27

■ **Classement du projet :** A.3.1

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Date de fin

31/12/2015

Phase du contrat

Phase 1

Conditions de réalisation

Définition des aires d'alimentation des captages par l'Agence de l'Eau. Prise en compte et intégration des études réglementaires relatives aux périmètres de protection Engagement des communes gestionnaires à réaliser et à mettre en œuvre un programme d'actions (mesures foncières, réglementaires ou économiques)

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Réduction des risques pour la santé. Préservation de la ressource en eau La réglementation incite à engager les démarches de restauration : - DCE 2000 : limiter le recours au traitement, protéger la ressource. - Loi sur l'eau 2006:

intervention à l'échelle de l'AAC, introduction du dispositif des ZSCE. - Loi Grenelle 2009 : engager des programmes d'actions sur les 500 captages les plus menacés. - SDAGE 2009: lister les captages et préconisations sur les actions

Description sommaire de l'opération

Le SDAGE dresse la liste des captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions contre les pollutions diffusées par les nitrates et/ou les pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation. Les captages de Fonqueballe (commune de la Garde), de la Foux (commune du Pradet), doivent faire l'objet d'une démarche de restauration et de protection à long terme. En partenariat avec l'Agence de l'Eau, la CA TPM souhaite engager une étude diagnostic préalable commune aux 4 captages (dont 2 situés sur le territoire du contrat de baie des îles d'or pour les captages des Arquets à La CRAU et de Golf Hôtel HYERES). La mise en oeuvre des programmes d'actions sera à la charge des collectivités gestionnaires des captages, soit les communes de la Garde, du Pradet (pour la Foux et Fonqueballe). L'étude diagnostic des 4 captages sera composée des phases suivantes : - Phase 1 : étude géologique et hydrogéologique (menée par l'AERMC) ; Définition des caractéristiques physiques des réservoirs aquifères et conditions d'alimentation (approche bibliographique essentiellement), qualité des eaux (une campagne de mesures sera réalisée au droit d'ouvrages existants et des captages (mesures du niveau de la nappe et prélèvements pour analyses, et sera complétée par les résultats du suivi sanitaire de l'ARS). La réalisation de piézomètres n'est pas à exclure dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'ouvrages permettant des mesures, si nécessaire mesures de qualité des sols au droit de secteurs de contamination supposée (anciennes décharges, sites industriels...). - Phase 2 : délimitation de l'aire d'alimentation de captage (AAC) (AERMC) ; Définition des limites géographiques de l'aire d'alimentation sur la base des éléments recueillis en phase 1 Ces deux premières phases seront réalisées par Maîtrise d'Ouvrage de l'AERMC - Phase 3 : cartographie de la vulnérabilité (CA TPM) ; Cartographie basée sur un maillage de l'aire d'alimentation et application d'un système de notation (indice

""DRASTIC"" par exemple), caractérisant la vulnérabilité - Phase 4 : Analyse des risques de pollution et caractérisation des enjeux (CA TPM) Identification des activités à risque de pollution présentes sur l'aire d'alimentation des captages (agriculture, habitations, infrastructures de transport, décharges sauvages,...) - Phase 5 : diagnostic et plans d'actions (orientations) (CA TPM) Sur la base des enjeux définis en phase 4, réalisation d'un diagnostic plus précis des pratiques (agricoles notamment) pour définir le risque de transfert des polluants (nitrates et pesticides en particulier). Dans ce volet, on pourra s'appuyer sur la cartographie des zones agricoles et des pratiques, qui sera réalisé par le chambre d'agriculture (fiche action n° 31). Définition de stratégies de plan d'action par polluant et de pistes d'actions possibles. Les programmes d'action par captage portés par les communes compétentes pourront être inscrits en phase 2 du Contrat. Remarque : Seront visés en priorité les nitrates et les pesticides (molécules retrouvées au droit des captages, atrazine et ses métabolites en particulier). D'autres paramètres pourront être recherchés, notamment selon les résultats des campagnes RSDE. A noter que des démarches réglementaires relatives aux périmètres de protection de ces captages sont en cours, elles seront intégrées aux études ""AAC"" : - Captage de la Foux : une étude hydrogéologique dans le périmètre immédiat et rapproché est lancée. Elle aboutira à des prescriptions, notamment en matière d'occupation des sols et d'assainissement domestique (enquête publique programmée pour fin 2012) - Captage de Fonqueballe : une étude hydrogéologique a été réalisée pour la définition des périmètres de protection. Ces derniers ont été intégrés dans le PLU en anticipation. La fin de la procédure (enquête parcellaire) reste à mener. En outre, la commune de la Garde est en train de finaliser les acquisitions foncières dans le périmètre de protection immédiat.

Plan de financement

Phase 3, 4 et 5 : 35 000 € HT

Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	35000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	80	28000	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation**Avancement de l'opération** : Non réalisé**Information sur les éventuelles conditions préalables** :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni**■ Tableau de bord de suivi environnemental****Indicateur d'état** : [Indicateurs.doc](#)**Nom** : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI**Description** :**Indicateur d'état** : [Indicateurs.doc](#)**Nom** : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides**Description** :**Indicateur d'état** : [Indicateurs.doc](#)**Nom** : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)**Description** :

Extension du réseau de mesures des phytosanitaires et nitrates dans les eaux

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Chambre d'Agriculture du Var

■ **Numéro de la fiche :** 28

■ **Classement du projet :** A.3.1

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)
Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)
Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)
Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Zone vulnérable nitrates

■ **Nature du projet :** Suivi / contrôle

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Accord avec la SAFER Financement malette + analyses Concertation préalable avec le BRGM Autres partenaires techniques : ARS, VEOLIA

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Amélioration de la connaissance sur la qualité des nappes et les sources de pollution par les phytosanitaires et les éléments nutritifs (préconisation du GT ZVN)

Description sommaire de l'opération

L'objectif est de compléter le plan de surveillance des eaux de la ZVN (zone vulnérable nitrate) et des captages prioritaires du bassin Gapeau Eygoutier, par des contrôles supplémentaires positionnés judicieusement dans l'espace (en augmentant le maillage existant) et dans le temps (en rapport avec les périodes de cultures et les évènements climatiques). Pour cela deux approches semblent pertinentes : - Compléter les analyses nitrates et produits phytosanitaires sur les 4 captages prioritaires en concertation avec l' ARS, Véolia, le BRGM (3 analyses / an nitrate et

phyto) - Faire un suivi réactif des nitrates sur les différentes masses d'eau du territoire (Gapeau, Eygoutier, Las, Real Martin..) qui apportera un résultat indicatif mais non opposable. Ce suivi sera réalisé grâce à l'acquisition de la mallette N-labo test (SERAIL) qui contient un appareil de mesure à lecture optique Nitratest (analyse sol et eau). Cette mallette aura aussi un rôle pédagogique auprès des agriculteurs du territoire lors des visites d'exploitation notamment pour connaître facilement et rapidement les taux de nitrates disponibles dans leurs sols.

Plan de financement

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en charge le temps passé à l'organisation de ces suivis, à la réalisation ainsi que les déplacements, sous réserve que les coûts des analyses et de la mallette soient financés en totalité. - Suivi réactif: Mallette: 150 euros HT + appareil de mesure : 235 euros HT + bandelettes réactives Nitratest : 40euros/100 - Analyse laboratoire: Phyto: 3*4 captages*400euros (?)*5 Nitrate: 3*4 captage*30euros*5

Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	15000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	50	7500	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	50	7500	0	0
Commentaires					

Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental**Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)**Description :**

Cartographie des exploitations agricoles et inventaire des modes de gestion des pollutions agricoles ponctuelles

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Chambre d'Agriculture du Var

■ **Numéro de la fiche :** 29

■ **Classement du projet :** A.3.1

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)
Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)
Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)
Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)
Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)
5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1

Conditions de réalisation

Action réalisée à l'échelle du bassin versant du contrat de baie. Réalisation de l'action "Extension de la mission du chargé de mission de la chambre d'agriculture à l'intégralité du territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2"

Date de fin

31/12/2015

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Améliorer les connaissances sur le mode d'occupation des sols et sur les pratiques agricoles sur le territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2

■ Description sommaire de l'opération

La cartographie permettra d'avoir un véritable état des lieux de l'occupation agricole des sols sur la zone de l'aire du contrat de baie. En effet, à ce jour les données agricoles disponibles sont restreintes et éparpillées. Cette étude aura donc pour but d'identifier les agriculteurs de la zone et leurs activités puis de synthétiser ces informations au travers d'un travail cartographique. Au final cela permettra d'agir envers un public mieux connu et d'identifier les territoires les plus prioritaires dans la mise en place d'une animation dans le but de réduire les pollutions d'origine agricole. Pour parvenir à ce résultat, il sera donc nécessaire de compiler les données suivantes : - les données du RGA 2010 - les données cartographiques de la Chambre d'Agriculture du Var - les données cartographiques de TPM - les listes d'agriculteurs disponibles (annuaire, communes, association...) - les données distributeurs qui pourront être récoltées (les produits vendus sur les communes du Contrat de Baie) - les molécules retrouvées dans les analyses d'eau Ces cartes pourront être complétées par les informations obtenues lors des enquêtes terrain (bornes de remplissages, aires de lavage existantes) Cette cartographie orientera dans un deuxième temps, l'étude

des pratiques agricoles sur le territoire à travers des enquêtes de terrain Une première étude sur les pratiques avait été réalisée en 2005 sur la zone vulnérable aux nitrates. Il nous semble indispensable de l'actualiser, avec l'ensemble des communes du contrat de baie. En effet, les données nous semblent aujourd'hui quasi obsolètes, notamment sur les cultures maraîchères et horticoles qui ont beaucoup évoluées, ainsi que sur la liste d'homologation des produits phytosanitaires. Grâce au travail d'identification des agriculteurs sur le territoire du Contrat de Baie réalisé dans la phase cartographique, un échantillon d'agriculteurs représentatif du territoire sera sélectionné pour la réalisation des enquêtes de terrain. Ces enquêtes auront pour but de déterminer : - les pratiques agricoles des filières présentes et les molécules utilisées, - les modes de gestions des effluents phytosanitaires par filières - les besoins en termes d'accompagnement et d'information Ces résultats nous permettront d'orienter les actions d'animations pour la réduction des pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole en connaissant les pratiques agricoles à risques et les besoins des agriculteurs en termes d'accompagnement.

■ Plan de financement

Cette action nécessite l'embauche d'un CDD sur une période d'1 an, voir d'un stagiaire ingénieur.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	30000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	50	15000	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ **Tableau de bord de suivi environnemental**

Aucun indicateur pour cette fiche

Etude diagnostique complémentaire sur l'impact des structures équinnes sur la qualité des eaux

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Filière cheval PACA

■ **Numéro de la fiche :** 31

■ **Classement du projet :** A.3.1

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Date de fin

31/12/2015

Phase du contrat

Phase 1

Conditions de réalisation

Prendre en compte les résultats des études (notamment celle finalisée en janvier 2013) déjà financée partenaires (CRPACA - AERMC)

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Améliorer les connaissances sur les pratiques agricoles de son territoire et caractériser l'impact de l'activité des centres équestres en forte croissance sur le territoire du contrat de baie, dont sur la zone vulnérable aux nitrates et les aires d'alimentation des captages sensibles de la Foux et Fonqueballe

■ **Description sommaire de l'opération**

Sur la base de l'étude menée en 2011 et 2012 par l'association « Filière cheval PACA », il s'agit d'apporter des compléments de diagnostic et de suivi sur le territoire du contrat de baie de la rade de Toulon en réalisant un recensement / diagnostic des structures équinnes

de manière à caractériser leurs pratiques. De plus des campagnes de mesures complémentaires doivent être menées sur les centres susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques et situés à proximité des captages prioritaires de la Foux et Fonqueballe.

■ Plan de financement

étude préalable des structures du territoire : 4000 € travaux mise en place des piézomètres pour réaliser l'étude : 10 000 € prélèvements, analyses des résultats et préconisations : 38600 €

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	53000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	50	26500	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
	Commentaires				

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Aucun indicateur pour cette fiche

Participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en oeuvre du programme d'amélioration

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune du Pradet■ **Numéro de la fiche :** 32b■ **Classement du projet :** A.3.2**Enjeu :**
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX**Objectif :**
Réduire les pollutions pesticides - nutriments**Programme :**
Espaces verts - voiries■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires****Masses d'eau :**

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion■ **Priorité du projet au début du contrat :**■ **Calendrier de l'opération****Date de début**

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Diagnostic et formation par la Fredon PACA (fiche N°33). Partenaire technique et financier:

Agence de l'eau.

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Le programme de mesures du SDAGE a identifié sur le territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2 la nécessité d'agir prioritairement pour la réduction de l'usage des phytosanitaires dans le domaine agricole et non agricole.

■ Description sommaire de l'opération

La Commune participera à l'audit de son programme de gestion des phytosanitaires sur les espaces verts et la voirie par la Fredon PACA. Sur la base du résultat de cet audit sera proposé un programme d'actions pour la durée restante du contrat de baie pour une poursuite de l'amélioration des pratiques. La commune mettra en œuvre ce programme. Cela intègre la démarche CERTIPHYTO à mettre en œuvre avant le 1er octobre 2014 pour les agents des collectivités territoriales. La commune communiquera sur sa démarche vers ses administrés en diffusant également un guide de bonnes pratiques

à mettre en œuvre pour les particuliers dans le cadre de leurs activités de jardinage (ce guide sera fourni par l'ARPE PACA). La commune a déjà mis en place sur ses espaces verts: - goutte à goutte - utilisation de plantes méditerranéennes, - poursuite de l'arrêt de l'utilisation de pesticides et herbicides. - paillage au sol - minéralisation partielle des espaces - location d'un broyeur de végétaux et réutilisation dans nos espaces verts d'un composteur

■ Plan de financement

Coût d'environ 10 000 € tout confondu espace vert Pradet

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	800.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	50	400	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental**Indicateur de réponse :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IR13 Engagement des collectivités dans une démarche d'utilisation raisonnée des herbicides**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)**Description :**

Participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en oeuvre du programme d'amélioration

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune de la Crau■ **Numéro de la fiche :** 32f■ **Classement du projet :** A.3.2**Enjeu :**
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX**Objectif :**
Réduire les pollutions pesticides - nutriments**Programme :**
Espaces verts - voiries■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires****Masses d'eau :**

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion■ **Priorité du projet au début du contrat :**■ **Calendrier de l'opération****Date de début**

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Diagnostic et formation par la Fredon PACA (fiche N°33)

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Le programme de mesures du SDAGE a identifié sur le territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2 la nécessité d'agir prioritairement pour la réduction de l'usage des phytosanitaires dans le domaine agricole et non agricole.

■ **Description sommaire de l'opération**

La Commune participera à l'audit de son programme de gestion des phytosanitaires sur les espaces verts et la voirie par la Fredon PACA. Sur la base du résultat de cet audit sera proposé un programme d'actions pour la durée restante du contrat de baie pour une poursuite de l'amélioration des pratiques. La commune mettra en œuvre ce programme. Cela intègre

la démarche CERTIPHYTO à mettre en œuvre avant le 1er octobre 2014 pour les agents des collectivités territoriales. La commune communiquera sur sa démarche vers ses administrés en diffusant également un guide de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour les particuliers dans le cadre de leurs activités de jardinage (ce guide sera fourni par l'ARPE PACA).

■ Plan de financement

Participation à hauteur de 20% du montant de l'audit pour l'ensemble des communes et partenaires (80%financement AERMC) Environ 2 500€ TTC sont dépensés par an pour les produits phytosanitaires des espaces verts communaux.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	800.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	50	400	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
	Commentaires				

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR13 Engagement des collectivités dans une démarche d'utilisation raisonnée des herbicides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)

Description :

Participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en oeuvre du programme d'amélioration

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune de la Garde■ **Numéro de la fiche :** 32i■ **Classement du projet :** A.3.2**Enjeu :**
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX**Objectif :**
Réduire les pollutions pesticides - nutriments**Programme :**
Espaces verts - voiries■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires****Masses d'eau :**

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion■ **Priorité du projet au début du contrat :**■ **Calendrier de l'opération****Date de début**

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Diagnostic et formation par la Fredon PACA (fiche N°33) Partenaire technique et financier :

Agence de l'eau

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Le programme de mesures du SDAGE a identifié sur le territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2 la nécessité d'agir prioritairement pour la réduction de l'usage des phytosanitaires dans le domaine agricole et non agricole.

■ **Description sommaire de l'opération**

La Commune participera à l'audit de son programme de gestion des phytosanitaires sur les espaces verts et la voirie publics par la Fredon PACA. Sur la base du résultat de cet audit sera proposé un programme d'actions pour la durée restante du contrat de baie pour une poursuite de l'amélioration des pratiques. La commune mettra en œuvre ce programme. Cela

intègre la démarche CERTIPHYTO à mettre en œuvre avant le 1er octobre 2014 pour les agents des collectivités territoriales. La commune communiquera sur sa démarche vers ses administrés en diffusant également un guide de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour les particuliers dans le cadre de leurs activités de jardinage (ce guide sera fourni par l'ARPE PACA).

■ Plan de financement

Participation à hauteur de 20% du montant de l'audit pour l'ensemble des communes et partenaires

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	800.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	50	400	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR13 Engagement des collectivités dans une démarche d'utilisation raisonnée des herbicides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)

Description :

Participation à l'audit et à la formation CERTIPHYTO de la Fredon PACA et mise en oeuvre du programme d'amélioration

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune de Hyères■ **Numéro de la fiche :** 32j■ **Classement du projet :** A.3.2**Enjeu :**
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX**Objectif :**
Réduire les pollutions pesticides - nutriments**Programme :**
Espaces verts - voiries■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires****Masses d'eau :**

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact, qualité du milieu...)

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion■ **Priorité du projet au début du contrat :**■ **Calendrier de l'opération****Date de début**

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Diagnostic et formation par la Fredon PACA (fiche N°33)

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Le programme de mesures du SDAGE a identifié sur le territoire du contrat de baie de la rade de Toulon N°2 la nécessité d'agir prioritairement pour la réduction de l'usage des phytosanitaires dans le domaine agricole et non agricole.

■ **Description sommaire de l'opération**

La Commune participera à l'audit de son programme de gestion des phytosanitaires sur les espaces verts et la voirie par la Fredon PACA. Sur la base du résultat de cet audit sera proposé un programme d'actions pour la durée restante du contrat de baie pour une poursuite de l'amélioration des pratiques. La commune mettra en œuvre ce programme. Cela intègre

la démarche CERTIPHYTO à mettre en œuvre avant le 1er octobre 2014 pour les agents des collectivités territoriales. La commune communiquera sur sa démarche vers ses administrés en diffusant également un guide de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour les particuliers dans le cadre de leurs activités de jardinage (ce guide sera fourni par l'ARPE PACA).

■ Plan de financement

Participation à hauteur de 20 % du montant de l'audit pour l'ensemble des communes et partenaires (80% financement AERMC) Le budget sera affiné suite à l'audit de la Fredon PACA.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	800.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	50	400	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
	Commentaires				

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR13 Engagement des collectivités dans une démarche d'utilisation raisonnée des herbicides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)

Description :

Acquisitions foncières de terrains à vocation agricole, pour des pratiques respectueuses de l'environnement

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune du Pradet■ **Numéro de la fiche :** 34b■ **Classement du projet :** A.3.3**Enjeu :**

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :

Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :

Activités agricoles

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires****Masses d'eau :**

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

zone vulnérable nitrates

■ **Nature du projet :** Gestion■ **Priorité du projet au début du contrat :**■ **Calendrier de l'opération****Date de début**

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisationPartenaires : SAFER, Chambre d'agriculture, CA TPM Développement Economique
Définition précise des modalités (mode de faire valoir proposés aux exploitants, durée, cahier des charges précis et vérifiable, publicité large des terres disponibles, sélection argumentée des bénéficiaires finaux)**Date de fin**

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Le territoire du contrat de baie a été identifié comme territoire prioritaire pour la réduction de l'usage des phytosanitaires.

■ Description sommaire de l'opération

La commune a engagé une démarche visant à préempter des terrains en zone agricole pour lutter contre la pression immobilière à proximité du plan de La Garde et de la Colle Noire et pour permettre de mettre à la disposition de jeunes agriculteurs des terrains pour commencer leur parcours professionnel. Les bénéficiaires doivent respecter un cahier des charges strict compatible avec des exigences de qualité environnementale (préciser les éléments principaux du cahier des charges, en insistant sur le volet herbicides). Dans la convention d'occupation du domaine public, il est spécifié une agriculture biologique certifiée ""ecocert"" en plus des contraintes liées à la présence du captage de la Foux si parcelle à proximité. Les prescriptions pourront évoluer en fonction des périmètres de protection du captage. Il faut que les personnes intéressées pratiquent une agriculture biologique ou raisonnée. Cette démarche est réalisée en

lien avec la chambre d'agriculture et la SAFER. Tout terrain en zone agricole quelque soit sa surface à condition qu'il ne soient pas préemptés par des agriculteurs identifiés sur la commune et dont l'activité est saine. Par ailleurs, et pour aller plus loin dans cette démarche, la commune du Pradet souhaite mettre en place sur son territoire une Zone Agricole Protégée (ZAP). C'est un zonage de protection foncière. C'est un des outils d'aménagement du territoire, de réflexion et de protection, visant à mieux prendre en compte la vulnérabilité de certains espaces agricoles face à la périurbanisation et à la construction d'infrastructures de diverses natures. A elle seule, la ZAP ne garantit pas la viabilité ou pérennité de l'agriculture, mais elle est un outil de protection du foncier agricole. Cela s'inscrit dans la lignée de la démarche que la commune a engagée depuis quelques années et elle représente la prochaine étape.

■ Plan de financement

Budget annuel réservé à l'achat de terrains agricoles : 50 000 €

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	100000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	80	80000	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	50	50000	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	20	20000	0	0
Commentaires	Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.				

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental**Indicateur de réponse :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IR14 Subventions accordées par la Chambre d'agriculture pour les équipements à vocation agri-environnementale**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)**Description :**

Mise à disposition de terrains à vocation agricoles, pour des pratiques de culture respectueuses de l'environnement

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune de la Garde

■ **Numéro de la fiche :** 34c

■ **Classement du projet :** A.3.3

Enjeu :
AMELIORATION DE LA QUALITE DES
EAUX

Objectif :
Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :
Activités agricoles

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)
Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux
5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début
01/06/2013
Date de fin
31/12/2018

Phase du contrat
Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Implication des agriculteurs. Partenaires techniques potentiels : Chambre d'agriculture, FREDON PACA, SAFER, TPM développement économique. Définition précise des modalités (mode de faire valoir proposés aux exploitants, durée, cahier des charges précis et vérifiable, publicité large des terres disponibles, sélection argumentée des bénéficiaires finaux)

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Le territoire du contrat de baie a été identifié comme territoire prioritaire pour la réduction de l'usage des phytosanitaires.

■ **Description sommaire de l'opération**

La commune souhaite mettre en place un projet agricole qui attirerait de nouveaux agriculteurs, fort de ses 565 hectares de terres potentielles. Un diagnostic (du territoire et agricole) sera engagé puis poursuivi par la recherche et l'interface entre l'offre de terrains et la demande faite par les agriculteurs et en

parallèle une identification des besoins par un démarchage des cantines, maisons de retraite et autres. Les bénéficiaires devront respecter un cahier des charges strict compatible avec des exigences de qualité environnementale. Il faudra que les personnes intéressées pratiquent une agriculture biologique ou raisonnée.

■ Plan de financement

Phase I:15 000€

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	15000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	80	12000	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	10	1500	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	20	3000	0	0
Commentaires	Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.				

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR14 Subventions accordées par la Chambre d'agriculture pour les équipements à vocation agri-environnementale

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)

Description :

Valorisation des bonnes pratiques agricoles

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Chambre d'Agriculture du Var

■ **Numéro de la fiche :** 35

■ **Classement du projet :** A.3.3

Enjeu :

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :

Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :

Activités agricoles

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Communication / sensibilisation / formation

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Information non renseignée

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Porter à connaissance les outils, actions et résultats obtenus vers l'ensemble de la profession agricole du territoire

■ **Description sommaire de l'opération**

L'objectif de cette action est de porter à connaissance, d'informer le public agricole et de valoriser les pratiques agricoles vertueuses. A ce titre la Chambre d'Agriculture du Var mettra en œuvre tous les moyens de communications institutionnels: - site internet www.ca83.fr - newsletter mensuel (1800 abonnés) - newsletter collectivités - bulletin technique

spécialisé (L'info Agro-Viticole, BSV...) Mais aussi par la mise en place de publications spécifiques: - Editions de plaquettes - flyers - insertion presse (presse régionale et spécialisée) Et également assurera des formations et de la communication en s'appuyant sur les résultats des fermes de références Déphy horticoles et viticoles (Ecophyto)

■ Plan de financement

Les coûts inhérents à la communication institutionnelle et aux formations seront pris en charge par la structure maître d'ouvrage. Les financements demandés porteront sur la réalisation de publications spécifiques: On estime à 3 impressions flyers / an, une plaquette et 2 insertions presse/an sur 5 ans (à titre d'exemple, flyers A5 recto-vers 3000 exemplaires=250 euros HT) Soit un total d'environ 10 000 euros de frais de publication/impression

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	4000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	80	3200	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	20	800	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE23 Sensibilisation des populations aux thématiques contrat de baie

Description :

Etablissement d'un accord cadre pour les petites exploitations

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Chambre d'Agriculture du Var

■ **Numéro de la fiche :** 36

■ **Classement du projet :** A.3.3

Enjeu :

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :

Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :

Activités agricoles

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser les techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Gestion

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Soutien de l'AERMC sur le modèle de l'opération PRO Baie

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Faciliter le développement de pratiques respectueuses de l'environnement dans les exploitations horticoles et maraîchères

■ Description sommaire de l'opération

De nombreuses exploitations sur le territoire du Contrat de Baie sont des exploitations sous serres (horticulture et maraîchage) pour lesquelles la surface cultivée est très faible (au regard de ce qui peut se faire en plein champs) et le chiffre d'affaires par ha est très élevé ; les coûts sont d'ailleurs exprimés en €/m². Aujourd'hui, les aides incitatives poussant ces filières vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement sont quasi inexistantes, les engagements unitaires proposés dans le catalogue du PDRH ne sont absolument pas incitatifs pour ce type de culture sous serre : - Une seule mesure

ouverte aux cultures sous serres (Production Biologique Intégrée) - Problème du plafond à l'hectare : 700 € beaucoup trop bas (=0,07euros/m²) - Des engagements trop contraignants et dissuasifs Les aides actuelles ne sont donc pas adaptées à ces filières en difficultés qui sont pourtant demandeuses d'accompagnements techniques et financiers pour le développement de pratiques alternatives aux produits phytosanitaires. L'établissement d'un Accord Cadre en partenariat avec l'Agence de l'Eau, pour aider ces petites exploitations à s'orienter vers la PBI, permettrait de pallier à cette problématique.

■ Plan de financement

AERMC soutien que sur les AAC

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	0	Montant réel de l'opération (€ HT)		0	
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR14 Subventions accordées par la Chambre d'agriculture pour les équipements à vocation agri-environnementale

Description :

Création de filières de compostage et de valorisation de fumiers issus des structures équines

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Filière cheval PACA■ **Numéro de la fiche :** 37■ **Classement du projet :** A.3.3**Enjeu :**

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :

Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :

Activités agricoles

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires****Masses d'eau :**

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau naturelle côtière - Cap Cépet - Cap de Carqueiranne (FRDC07g)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Etude■ **Priorité du projet au début du contrat :**■ **Calendrier de l'opération****Date de début**

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Prendre en compte les résultats des études (notamment celle finalisée en janvier 2013) déjà financées partenaires (CRPACA - AERMC) .

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

réduire les apports azotés ponctuels liés aux structures équines sur le territoire du contrat de baie, notamment sur la zone vulnérable aux nitrates et les aires d'alimentation des captages sensibles de la Foux et Fonqueballe

■ **Description sommaire de l'opération**

Les activités des structures équines en croissance sur le territoire de l'agglomération en zone périurbaine et à proximité des cours d'eau et milieu aquatiques sensibles sont susceptibles de générer des stocks de fumiers importants. Celles ci en fonction des conditions de stockage peuvent occasionner des pollutions ponctuelles des milieux aquatiques. Les structures équines ont déjà l'obligation de respecter le règlement sanitaire départemental. Il s'agit dans le cadre de cette étude de recenser les structures équines et leur pratiques quant à la gestion

du fumier sur l'exploitation et quant aux débouchés du fumier (épandage chez d'autres agriculteurs...) L'identification et l'étude des différentes filières de valorisation (par exemple par compostage de ces fumiers) avec la chambre d'agriculture et des associations permettra d'estimer le potentiel des différentes filières de valorisation. Dans un second temps une ou des solutions sera (ou seront) mise(s) en place à travers soit un (ou des lieux) de compostages du fumier soit d'autres techniques de valorisation (valorisation directe, méthanisation...)

■ Plan de financement

phase 1 : étude préalable : recensement des structures équinés du territoire, diagnostic de leurs pratiques de stockage et de gestion du fumier (filrière d'élimination/valorisation utilisée) et les conséquences sur la qualité des eaux. Détermination des valorisateurs potentiels et des conditions et moyens pour trouver un bon contrat entre les structures équinés et les valorisateurs du fumier estimation du financement total : 51 500 € phase 2 : mise en place des filières de valorisation choisies et des modalités de mises en oeuvre, l'estimation dépend des résultats de la phase 1

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	51500.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR14 Subventions accordées par la Chambre d'agriculture pour les équipements à vocation agri-environnementale

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)

Description :

Mise aux normes et aide à la création des aires de lavage individuelles ou collectives de traitement des effluents des pulvérisateurs

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Chambre d'Agriculture du Var

■ **Numéro de la fiche :** 38

■ **Classement du projet :** A.3.3

Enjeu :

AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Objectif :

Réduire les pollutions pesticides - nutriments

Programme :

Activités agricoles

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 2

Conditions de réalisation

sur la base des résultats des études "Inventaire des modes de gestion des effluents phytosanitaires agricoles" et "Cartographie des exploitations agricoles sur le bassin versant du contrat de baie de la rade de Toulon N°2"

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Réduction des pollutions ponctuelles par les phytosanitaires

■ Description sommaire de l'opération

Mise aux normes et aide à la création d'aires de lavage individuelles, collectives et bornes de remplissage des pulvérisateurs. Pour avoir une vision exhaustive de l'existant, un gros travail d'enquêtes auprès des collectivités, des caves coopératives et des distributeurs de système de gestion des effluents phytosanitaires viendra compléter par les résultats des études 30 et 31. Ce travail permettra : - d'avoir un inventaire exhaustif de l'existant et de leur état de conformité (aire

de lavage individuelle, collective et borne de remplissage) - de répertorier les projets potentiels (remplissage et/ou lavage, aménagement de l'existant ou nouvelles installations) et les personnes ressources sur le territoire Ce travail de diagnostic permettra de mettre en évidence des projets potentiels à animer en priorité, les personnes ressources sur le territoire et les zones d'actions prioritaires les plus démunies en installation d'aires de lavage et de remplissage aux normes.

■ Plan de financement

Ce travail est déjà financé via les postes de conseillers environnement à la Chambre d'Agriculture du Var, et ne demande donc pas de financements supplémentaires

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	0.00	Montant réel de l'opération (€ HT)				0.00
		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération	
Financement de l'opération	Agence de l'eau R.M.C.	50	0	0	0	
	Conseil régional PACA	0	0	0	0	
	Conseil général du Var	0	0	0	0	
	Etat	0	0	0	0	
	Autres	0	0	0	0	
	Auto-financement	0	0	0	0	
	Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental**Indicateur de réponse :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IR14 Subventions accordées par la Chambre d'agriculture pour les équipements à vocation agri-environnementale**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE6 Etat chimique des masses d'eau superficielles terrestres**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides**Description :****Indicateur d'état :** [Indicateurs.doc](#)**Nom :** IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)**Description :**

Etude de recherche de ressources alternatives en eau et caractérisation de l'état qualitatif de la nappe

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune de la Crau

■ **Numéro de la fiche :** 39

■ **Classement du projet :** B.1.1

Enjeu :
GESTION DURABLE DES RESSOURCES
ET DES MILIEUX POUR LE MAINTIEN
DES USAGES

Objectif :
Gérer durablement la ressource en eau potable

Programme :
Connaissance, suivi et contrôle

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Masse d'eau souterraine - Massif calcaire du Beausset (FR_D0_137)

Orientation fondamentale :

OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

Programme(s) de mesures :

5F10 : Délimiter et caractériser les ressources majeures à préserver en vue de leur utilisation actuelle et future pour l'alimentation potable

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Date de fin

31/12/2018

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

L'Etat rappelle que l'abandon du puits des Arquets ne dispense pas la commune de mettre en oeuvre les actions nécessaires à la protection de la ressource et de son aire d'alimentation

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

La recherche de nouvelles ressources en eau permet : - d'améliorer la qualité des prélèvements afin de répondre aux exigences de la consommation en eau potable (nitrates et pesticides) -

d'obtenir des données sur la qualité des nappes d'eau souterraines - de répartir la pression de consommation sur plusieurs sources en eau et de réduire la nécessité d'en importer

■ **Description sommaire de l'opération**

Suite à la fermeture du captage des Arquets la commune engage des investigations pour identifier une nouvelle ressource en eau potable pouvant faire l'objet d'un captage. Un site est déjà pressenti. Les investigations permettront de définir l'état qualitatif de la nappe et sa capacité d'exploitation.

■ Plan de financement

Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	40000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	30	12000	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Protection qualitative de la ressource en eau de la Foux

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune du Pradet

■ **Numéro de la fiche :** 40

■ **Classement du projet :** B.1.2

Enjeu :
GESTION DURABLE DES RESSOURCES
ET DES MILIEUX POUR LE MAINTIEN
DES USAGES

Objectif :
Gérer durablement la ressource en eau potable

Programme :
Protection de la ressource

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5F10 : Délimiter et caractériser les ressources majeures à préserver en vue de leur utilisation actuelle et future pour l'alimentation potable

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Captage prioritaire

■ **Nature du projet :** Etude

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Réalisation d'une enquête publique Cohérence avec l'étude AAC portée par la CA TPM.

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Les masses d'eau souterraines sont également des ressources en eau potable il est donc important de les préserver.

■ **Description sommaire de l'opération**

Le forage dit de "la Foux", situé sur la commune du Pradet, a été classé comme prioritaire au titre du SDAGE. Il ne bénéficie pas pour le moment de périmètres de protection précis. Les études préalables à la définition de ces périmètres ont été engagées depuis plusieurs années par la commune. Les conclusions de l'hydrogéologue agréé par l'ARS données en 2011 se sont révélées très différentes aux conclusions données par le même

hydrogéologue sur le captage de Fonqueballe (La Garde) situé à quelques centaines de mètres, notamment en ce qui concerne les prescriptions en termes d'aménagement du territoire. La commune a demandé des études complémentaires à l'ARS afin de définir les périmètres définitifs. Lorsque ceci sera fait, les périmètres de protection immédiate et rapprochée seront mis à l'enquête publique en même temps que ceux de Fonqueballe.

■ Plan de financement

Démarche administrative ne nécessitant pas de financement particulier. Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	0.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	30	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	50	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE15 Qualité chimique des eaux souterraines au captage de Fonqueballe + puits ZANNI

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE16 Qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates et pesticides

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE17 Conformité des captages vis-à-vis des normes AEP en pesticides et nitrates (La Foux, Fonqueballe)

Description :

Festisource

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune d'Ollioules

■ **Numéro de la fiche :** 74

■ **Classement du projet :** D.2.3

Enjeu :

MAINTIEN D'UNE ANIMATION QUI ASSOCIE DURABLEMENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectif :

Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population

Programme :

Communiquer, informer et sensibiliser le grand public

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau du Las (aval FRDR116b et Amont FRDR116a)

Orientation fondamentale :

OF4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

Programme(s) de mesures :

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Communication / sensibilisation / formation

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Intervention active des associations (Valdas MART..)

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Communication et sensibilisation vers le grand public sur l'existence des cours d'eau côtiers méditerranéens et leur richesse écologique.

■ **Description sommaire de l'opération**

La commune réalise chaque année avec le soutien des associations d'environnement locales une journée d'information et de sensibilisation sur la thématique des cours d'eau, dénommée ""Festisource"". Les thématiques du contrat de baie seront valorisées lors de cette opération de communication.

■ **Plan de financement**

estimation à vérifier 5000€/an Taux d'intervention et plafonnement maximum du Département, correspondant aux opérations d'investissement prioritaires pour le maître d'ouvrage, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget de l'année de la demande.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	10000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	50	5000	0	0
	Conseil régional PACA	20	2000	0	0
	Conseil général du Var	5	500	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :
Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :
Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR22 Taux de personnes touchées par les opérations de communication, sensibilisation, éducation, formation

Description :

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR23 Editions de plaquettes (ou autres supports)

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE23 Sensibilisation des populations aux thématiques contrat de baie

Description :

Sensibilisation aux bonnes pratiques de jardinage, "Pradet côté jardins"

■ **Identité du maître d'ouvrage :** Commune du Pradet

■ **Numéro de la fiche :** 76

■ **Classement du projet :** D.2.3

Enjeu :

MAINTIEN D'UNE ANIMATION QUI ASSOCIE DURABLEMENT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectif :

Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs et la population

Programme :

Communiquer, informer et sensibiliser le grand public

■ **SDAGE, DCSMM et attentes réglementaires**

Masses d'eau :

Masse d'eau superficielle - Cours d'eau Eygoutier (FRDR115), ruisseau St Joseph (FRDR10661)
Masse d'eau souterraine - Calcaires et marnes Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier (FR_D0_205)
Masse d'eau souterraine - Domaine marno calcaires de la région de Toulon (FR_D0_514)

Orientation fondamentale :

OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé

Programme(s) de mesures :

5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

Directive Cadre Stratégique Milieu Marin :

Information non renseignée

Autres attentes réglementaires :

Information non renseignée

■ **Nature du projet :** Communication / sensibilisation / formation

■ **Priorité du projet au début du contrat :**

■ **Calendrier de l'opération**

Date de début

01/06/2013

Phase du contrat

Phase 1 & 2

Conditions de réalisation

Information non renseignée

Date de fin

31/12/2018

■ **Intérêt au regard des objectifs du contrat**

Soutien à la démarche de réduction de l'usage des phytosanitaires

■ **Description sommaire de l'opération**

Une fois par an le 1er mai la commune organise ""la fête des jardins"". Lors de cet événement une communication sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts engagées par la commune sera réalisée, ainsi qu'une diffusion de supports de communication pour que les jardiniers amateurs puissent faire de même. Ateliers interactifs, stands, expo et info, etc.

Thématiques : les bonnes pratiques de jardinage, les jardins méditerranéens et jardins secs, les économies d'eau, les jardins bio ou écolo, les engrais naturels, le commerce équitable, mise à disposition de compost, etc.

■ Plan de financement

Coût environ 12 000 €HT dont 5 000 € en phase 1.

■ Suivi Financier

Montant prévisionnel de la phase 1 du contrat (€ HT)	5000.00	Montant réel de l'opération (€ HT)		0.00	
Financement de l'opération		Engagement du partenaire financier en début de contrat (%)	Application du % au montant réel de l'opération (€)	Subvention réelle attribuée (€)	Calcul du % au montant réel de l'opération
	Agence de l'eau R.M.C.	0	0	0	0
	Conseil régional PACA	0	0	0	0
	Conseil général du Var	0	0	0	0
	Etat	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Auto-financement	0	0	0	0
Commentaires					

■ Suivi/réalisation

Avancement de l'opération : Non réalisé

Information sur les éventuelles conditions préalables :

Information non renseignée

Information sur le déroulement de l'action :

Information non renseignée

Rapport d'exécution : Rapport non fourni

■ Tableau de bord de suivi environnemental

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR22 Taux de personnes touchées par les opérations de communication, sensibilisation, éducation, formation

Description :

Indicateur de réponse : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IR23 Editions de plaquettes (ou autres supports)

Description :

Indicateur d'état : [Indicateurs.doc](#)

Nom : IE23 Sensibilisation des populations aux thématiques contrat de baie

Description :